

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIII

LEVIS — MAI 1927

No 5

RENÉ-LOUIS CHARTIER DE LOTBINIÈRE

Louis-Théandre Chartier de Lotbinière arriva à Québec avec le gouverneur de Lauzon, le 13 octobre 1651. Il amenait avec lui sa femme, Elisabeth Damours, et ses deux enfants, René-Louis et Françoise.

René-Louis Chartier de Lotbinière, né à Paris, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, le 14 novembre 1641, était donc âgé de dix ans à son arrivée à Québec.

L'enfant fut mis au collège des Jésuites pour y faire ses études.

Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, nommé gouverneur de la Nouvelle-France le 26 janvier 1657, n'arriva à Québec que le 11 juillet de l'année suivante. Une quinzaine de jours après l'arrivée du gouverneur d'Argenson dans la capitale, les élèves du collège des Jésuites donnaient une réception solennelle en son honneur. Le *Journal des Jésuites* nous offre un bref compte-rendu de cette réception. A la date du 28 juillet 1658, le Père De Quen écrit :

“ M. le gouverneur nous fit l'honneur, avec M. l'abbé Queylus, de dîner chez nous, où il fut reçu par la jeunesse du pays d'un petit drame en français, huron et algonquin, dans notre jardin, à la vue de tout le peuple de Québec. Le dit sieur gouverneur témoigna être content de cette réception.”

Le jeune de Lotbinière était un des principaux person-

nages de ce *petit drame*. Il représentait le "génie des forêts, interprète des étrangers" (1).

On connaît l'expédition de M. de Courcelle contre les Iroquois en 1666. M. de Lotbinière fit cette campagne dans une compagnie de milice de Québec. Au procès-verbal de la prise de possession du pays des Agniers, le 17 octobre 1666, il s'intitule: "lieutenant d'une compagnie bourgeoise de Québec."

Jean Bourdon, procureur-général du Conseil Souverain, était mort le 12 janvier 1668. Il n'avait pas été remplacé immédiatement. MM. Filion et de Monchy agirent comme substitués du procureur-général pendant deux ans.

Le 13 janvier 1670, M. de Monchy était nommé conseiller, et René-Louis Chartier de Lotbinière fut appelé à le remplacer comme substitut du procureur-général.

C'est pendant cette même année 1670 que M. de Lotbinière accomplit un acte de justice qui fut admiré de tous à Québec et lui attira bien des sympathies. Nous laissons la parole à Ignotus :

"Avant la prise de Québec par les Kerth, en 1629, les Pères Récollets possédaient sur les bords de la rivière Saint-Charles des terres sur lesquelles étaient construites un couvent et une chapelle. On sait qu'ils ne purent revenir dans la colonie, lorsque le traité de Saint-Germain-en-Laye l'eût rendue à la France. Ce ne fut que quarante ans plus tard qu'ils purent obtenir la permission de venir reprendre ici leurs travaux apostoliques. Quatre de leurs religieux s'embarquèrent en 1669, emportant avec eux leurs titres de concessions, parce qu'ils se proposaient de rentrer en possession de leurs biens. Mais ils firent naufrage sur les côtes du Portugal et perdirent tous leurs papiers. L'année suivante, quatre Récollets se rembarquèrent pour le Canada. Mais, à leur arrivée à Québec, ils trouvèrent leurs terres occupées par divers particuliers qui en avaient obtenu la concession, dans la croyance que ces missionnaires ne reviendraient jamais ici. Ils étaient donc sans titres, en présence d'occupants qui en avaient. Ainsi M. d'Argenson avait con-

(1) Nous avons publié ce *petit drame*, en 1890, sous le titre **La réception de M. le vicomte d'Argenson au gouvernement de la Nouvelle-France.**

cédé, en 1662, la plus grosse partie de leurs anciennes propriétés à M. René-Louis Chartier de Lotbinière. Le supérieur des Récollets résolut de ne pas agiter cette question délicate et de se borner à un petit terrain pour y rebâter un modeste couvent. Il ne connaissait pas la générosité de M. de Lotbinière. Celui-ci ne voulut pas profiter des avantages de sa position, et, par un acte du 23 octobre 1670, il rendit aux Récollets toute l'étendue de leurs anciennes terres actuellement en sa possession" (1).

Le 29 mai 1674, M. Chartier de Lotbinière, substitut du procureur-général depuis quatre ans, était nommé, par le roi, conseiller au Conseil Souverain. Il prit son siège le 2 octobre 1674. Cette séance fut marquée d'un incident qui montre quelle importance nos pères attachaient aux questions de préséance. Comme M. de Lotbinière était le dernier conseiller nommé, au moment où il allait prendre séance après avoir prêté serment, on lui indiqua une place, après celui qui avait été nommé immédiatement avant lui. Mais M. de Lotbinière refusa de prendre cette place parce qu'il était le seul conseiller nommé directement par le roi et que comme tel il avait la préséance sur tous les autres. Le substitut du procureur-général, consulté, déclara que M. de Lotbinière devait prendre la place qu'on lui avait désignée. Le nouveau conseiller prit la place qu'on lui offrait, mais il se réserva de se pourvoir devant le roi. Cette question fut réglée par l'édit du 5 juin 1675 dans lequel le roi élevait le nombre des conseillers de cinq à sept, et indiquait à chacun le rang qu'il devait occuper. M. de Lotbinière était nommé le cinquième.

En 1677, M. de Lotbinière père, lieutenant-général de la Prévôté de Québec depuis 1666, résignait sa charge. Le 1er mai 1677, René-Louis de Lotbinière succédait à son père. Il devait occuper ce poste pendant plus d'un quart de siècle à la satisfaction de tous. Nous en avons plusieurs témoignages.

Le 13 novembre 1680, l'intendant Duchesneau écrivait au ministre :

"Dans les justices ordinaires auxquelles j'ai aussi fait savoir les volontés du Roi, j'y ai trouvé les mêmes disposi-

(1) La Presse.

tions. Il est de mon obligation, Monseigneur, de vous rendre témoignage que le sieur Chartier de Lotbinière, lieutenant-général de la Prévôté de Québec, est surtout un fort honnête homme et un bon juge.”(1)

Le 3 décembre 1685, le marquis de Denonville écrivait à son tour au ministre :

“Le sieur de Lotbinière, lieutenant-général, m’a fait voir la lettre qu’il a reçu de vous, Monseigneur, elle est du 10 mars de cette année.

“Il est de mon devoir, Monseigneur, de vous rendre compte de la réputation dans laquelle je le trouve et de vous faire savoir qu’il est estimé généralement de tout le monde comme le plus honnête homme, le plus intègre et le plus homme de bien que vous sauriez souhaiter dans son emploi qu’il exerce avec l’estime et l’amitié du peuple. Il est vrai qu’il a exercé la justice dans sa maison, l’endroit où le siège se doit tenir étant en si méchant état qu’on y saurait durer en hiver outre qu’il n’y a pas de logement pour les prisonniers et pour les juges.

“Mais à l’égard des taxes excessives que l’on dit qu’il a mis sur la plupart de ses sentences je vous puis assurer que personne ne s’en plaint, bien loin de cela tout le monde s’en loue et le regarde comme un homme d’équité. Je m’en suis enquis fort exactement à gens qui m’auraient parlé franchement.

“Je suis persuadé, Monseigneur, que votre intention est de donner votre protection aux gens de bien ; aussi dans cette confiance, je ne craindrai point de prendre la liberté de vous écrire selon que ma conscience et mon honneur m’y oblige.”(1)

Le 10 mai 1691, l’intendant Bochart Champigny écrivait au ministre :

“Permettez-moi, Monseigneur, de vous demander aussi votre protection pour le Sr de Lotbinière, lieutenant-général de la Prévôté de Québec, qui est obligé de passer en France pour solliciter quelques affaires qui le concernent. Il a rendu des services en ce pays fort utiles en qualité de subdélégué à Québec, lorsque j’en ai été absent.”(1)

(1) Archives de la province de Québec.

En 1703, le roi fit de nouveaux changements dans la composition du Conseil Supérieur. Il porta le nombre des membres de sept à douze, y compris un conseiller clerc. Le 1er juin 1703, M. Chartier de Lotbinière était nommé premier conseiller. Il devenait donc le quatrième personnage de la colonie. Seuls, le gouverneur, l'évêque et l'intendant prenaient le pas sur lui.

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre :

“Le sieur de Lotbinière, que vous avez fait premier conseiller, nous représente, Monseigneur, qu'étant chargé d'une grande famille la charge de premier conseiller ne lui donne pas tant de revenus que celle de lieutenant-général et l'engage à faire plus de dépenses. Il vous supplie, Monseigneur, de lui accorder une gratification annuelle qui le mette en état de faire honneur à son emploi. Il le mérite par ses longs services. Le sieur de Villeray en avait une de 250 livres, comme premier conseiller, et vous lui marquez, Monseigneur, qu'il sera employé sur l'état du Canada sur le pied du sieur de Villeray. Il envoie sa procuration en France pour la toucher. Si vous avez la bonté d'en faire expédier l'ordonnance.” (1)

En 1705, on confiait à M. de Lotbinière une autre charge importante. Le 11 septembre 1705, le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Raudot lui donnaient la commission suivante :

“Sa Majesté Nous ayant ordonné par sa lettre du 17e juin 1705 de choisir deux personnes pour régir les affaires de la Compagnie de la Colonie, et après nous en être entretenus avec les anciens directeurs et avoir fait savoir aujourd'hui les intentions de Sa Majesté dans l'assemblée tenue dans la Chambre du Conseil du Palais où était la plus... partie des intéressés : Nous en vertu du pouvoir à Nous donné par Sa Majesté et de concert avec M. de Beauharnois, intendant général des armées navales, avons choisi et nommé les dits sieurs de Lotbinière, premier conseiller au Conseil Supérieur de Québec, agent général, et le sieur Duplessis, agent particulier, aux appointements qui seront par Nous réglés pour en ces dites qualités régir et gouverner cette af-

(1) Archives de la province de Québec.

faire, savoir tenir par le sieur Duplessis les livres de recettes tant des droits du Roi dans lesquels le quart des castors et le dixième des orignaux sont compris, enrégistrer les castors qui sont portés par les particuliers au Bureau des recettes de la Compagnie, en délivrer des lettres de change à l'ordinaire, et par le dit de Lotbinière détenir un registre des délibérations qui seront prises, d'examiner les registres du sieur Duplessis, de tenir ou faire tenir les livres de la Compagnie, de pouvoir vendre ou acheter pour la dite Compagnie et du provenu des ventes en acquitter les dettes de la dite Compagnie, le tout de concert et sous nos ordres. En foi de quoi Nous avons signé les présentes, fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires et délivré aux dits sieurs de Lotbinière et Duplessis copie des présentes, le 11^e septembre 1705. (1)"

L'année suivante, l'intendant Raudot lui donnait une autre marque de confiance. Le 16 mai 1706, par la commission suivante, il le nommait son subdélégué :

"Ayant jugé à propos et nécessaire qu'il y ait une personne capable en cette ville de Québec pour y faire les fonctions de notre subdélégué et prendre et administrer la justice en notre absence ne pouvant y vaquer nous-même à cause du voyage que nous sommes obligé de faire à Montréal, Nous avons fait choix de M. René-Louis Chartier, Écuyer, sieur de Lotbinière, premier conseiller au Conseil Supérieur de ce pays, et icelui commis et subdélégué, commettons et subdéléguons par ces présentes pour en notre place et durant notre absence ouïr les plaintes des peuples et habitants de la ville et étendu de Québec, exercer et administrer la justice, tenir la main à l'exécution des édits, ordonnances et déclarations de Sa Majesté, arrêts de son Conseil d'État et réglemens de police faits en ce pays, connaître de tous différens de police qui pourront naître au sujet des fermes du roi, et en juger définitivement comme nous pourrions faire nous-même, faire observer les reglemens et ordonnances rendues pour le commerce des pelleteries, empêcher toutes fraudes, banqueroutes, désertions et divertissemens de castors, instruire tout procès criminel pour raison des dites fermes et commerce, faire en sorte que les peuples vivent en

(1) Ordonnances des Intendants, cahier I, folio 1.

union, et à ce qu'il ne soit fait aucune injustice, ni désordre. En témoin de quoi, etc. Donné en notre hôtel le 16 may 1706" (1).

M. de Lotbinière remplit avec beaucoup de zèle et de ponctualité sa charge de premier conseiller jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 3 juin 1709.

M. de Lotbinière avait hérité de la seigneurie de Lotbinière concédée à son père le 3 novembre 1672. Le 1er avril 1685, il se faisait concéder trois quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur, pour augmenter la concession faite à son père. L'année suivante, en 1686, il achetait pour le prix de 600 livres le fief Marsolet, qui bornait sa seigneurie et qui appartenait à Charles Damours, lequel l'avait eu, par donation, en 1684, de dame veuve Marsolet, remariée à Denis Lemaitre. Enfin, le 25 mars 1694, il obtenait une autre concession de trois lieues et demie de front sur quatre de profondeur, en arrière de sa seigneurie.

*

* *

Le poème burlesque que nous publions ici est l'oeuvre de René-Louis Chartier de Lotbinière. Ce manuscrit a été annoté il y a près de quarante ans par MM. Benjamin Sulte et Alfred Garneau.

MM. Sulte et Garneau, évidemment, avaient eu l'intention de publier le poème de M. de Lotbinière. Ils avaient placé la note suivante en tête du manuscrit :

"Pour montrer que notre poète a suivi consciencieusement les faits de la première campagne de 1666, nous allons dresser un aperçu de ces événements, tels que l'histoire nous les rapporte.

" Parti de Québec le 9 janvier, avec des soldats du régiment de Carignan et des volontaires du pays, M. de Courcelle éprouva tout le long de la route des fatigues inouïes et, après avoir entraîné à sa suite les corps stationnés aux Trois-Rivières, Montréal, Sorel et Chambly, il était rendu, le 30, près de Saint-Jean d'Iberville, avec cinq ou six cents hommes. Il commit la faute de ne pas attendre une trentaine d'Algonquins qui devaient lui servir de guides, et il

(1) Ordonnances des Intendants, cahier I, folio 1.

perdit son chemin. Le 14 février, il reconnut qu'il était à six lieues d'Albany et à vingt lieues des villages iroquois les plus proches. Le commandant d'Albany lui donna connaissance du changement opéré dans le gouvernement de la province, et, de leur côté, quelques Sauvages errants qu'il avait capturés lui dirent que les Agniers étaient allés en guerre dans le sud, ne laissant chez eux que les vieillards, les femmes et les enfants. Il y eut quelques escarmouches avec des Sauvages cabanés dans les environs, puis, le 21, on se mit en retraite du côté du lac Champlain, non sans éprouver de grandes souffrances le long de la route. Le 8 mars, l'armée était de retour à Chambly, et, le 17, M. de Courcelle rentra à Québec, assez peu satisfait du résultat de son expédition. Il avait cependant prouvé aux Iroquois que, même en hiver, leur pays était susceptible d'être attaqué et leurs bourgades détruites.

"Comme nous plaçons d'abondantes notes au bas des pages pour l'éclaircissement du sujet traité, il est inutile de nous étendre ici plus au long sur les détails."

Le manuscrit original du poème de M. Chartier de Lotbinière est aujourd'hui entre les mains de M. Milton Hersey, membre de la Commission du Port de Montréal. M. Hersey est un collectionneur averti et enthousiaste de *vieilles choses* canadiennes. Nous lui offrons ici tous nos remerciements pour avoir bien voulu nous permettre de communiquer ce curieux poème à nos lecteurs.

P. G. R.

Sur le Voyage de Monsieur de Courcelles (1) gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle France en l'année 1666

—
VERS BURLESQUES
—

La victoire auroit bien parlé
De la démarche et défilé
Que vous avez fait grand Courcelles

(1) Il signait Courcelle, B. S.

Sur des chevaux (1) faicts de fisselles.
Mais en voyant vostre harnois (2)
Et vostre pain plus secq que noix
Elle n'auroit peu nous descrire
Sans nous faire pasmer de rire,
Vos faicts en parlant tout de bon
Utiles a nostre Bourbon.
Ce grand prince sans raillerie
Qui marche avec artillerie
Quand il cherche son ennemy
N'en auroit pu rire a demy
Ce fut la veille d'un dimanche (3)
Qu'en vous foullant un peu la hanche
Vostre dos chargé d'un bissac
Pour mettre l'Iroquois à sac
Feit voir a la gendarmerie
Que ce nestoit point resverie.
Donc le neufviesme de janvier
Comme autour ou comme esprevier
Sans considérer vostre charge
Vous volastes à ce carnage (4)
Avec d'assez mauvais garçons
Qui navoyent que leurs caleçons
Leurs fusils et leurs couvertures
Et qui traisnoent avidement

(1) Les chevaux de fisselle sont des raquettes, qui est une chaussure dont les françois ainsi que les sauvages se servent pour marcher sur la neige elles sont faictes comme des raquettes a joier a la paulme. Il faut avoir aux pieds des souliers sauvages faicts comme des chaussons de peau pour les y attacher. Ce ne sont pas fisselle dont elles sont toutes faictes mais des petites lanières de cuir dorignac. Note de l'auteur.

(2) M. de Courcelle étoit dans le même équipage que ses hommes et ses officiers; il portoit comme eux sa charge de vingt-cinq ou trentellivres de provisions, &c. B. S.

(3) Le samedi, 9 janvier 1666, M. de Courcelle partit de Québec, accompagné de M. du Gas ou Dugal qu'il prit pour son lieutenant; de M. de Salampar, gentilhomme volontaire; du Père Pierre Raffeix, jésuite; de trois cents hommes du régiment de Carignan, et d'une centaine de Canadiens. B. S.

(4) La rime est un peu singulière. Le lecteur a dû voir déjà que ces vers sont tournés à la bonne franquette. B. S. Mais que nos poètes pardonnent à l'auteur, en songeant (s'ils avoient oublié leurs propres pécadilles) que Musset a fait, un jour, rimer **Pippo** avec **tombeau**; et **Lamartine**, **sophonisque** avec **portiques**!.... A. G.

La charge de leur aliment (1)
Mais qui croiroit la façon neuve
Dont vous courustes nostre fleuve
Et vous marchates sur les eaux
Sans bacq, sans barque et sans basteaux (2)
C'est la que vostre grand courage
Qui n'a besoing d'apprentissage
Se peut vanter avec raison
D'avoir combattu la saison (3)
Vous y passates par les picques
Avec vos troupes heroiques
Pourtant vous n'y perdistes rien
Et lon sen retira fort bien
Ils en ont encor leurs oreilles
Ce ne sont pas grandes merveilles (4)
De voir ceux qui sont avec vous
Avoir échappé les grands coups
Dun vent nor ouest froid et contraire
Qui ne vous prit pas par derrière.
Il auroit eu plus de raison
Et jeusse (5) aimé sa trahison
Mais sa fierté plus incommode
Faisant son attaque a sa mode
A vos gens donna de leffroy
Aucuns crioient Il faict grand froid
Dautres disoent avec courage
Il faict sy grand froid que jenrage
Quelques uns prenans a deux mains
Ce que cachent tous les humains
Malgré leur généreuse envie
Penserent y perdre la vie.

(1) Le 10, après avoir fait leurs dévotions à Sillery, les troupes se mirent en chemin. B. S.

(2) Il passait sur le fleuve St-Laurent qui estoit glacé et la glace couverte de neige—L'auteur.

(3) Dès le troisième jour du départ de Québec plusieurs se gelèrent le nez, les oreilles, &c. D'autres, couchés sur la neige, y attendaient la mort; on les transporta aux maisons du voisinage. B. S.

(4) Le vent noroest est fort froid et par son souffle en temps dhyver les parties qui sont nues et descouvertes mesmes les parties honteuses sy elles ne sont bien couvertes et fourées. Mr le gouverneur eust une joue gellée. L'auteur.

(5) L'auteur indique qu'il était de l'expédition. B. S.

Ils en furent tous estonnez
Lun croyoit n'avoir plus de nez
L'autre sentant flestrir sa joue
Ne songeoit pas à faire moue
Enfin presque tous estropiez
Doreilles de mains ou des pieds
Malgré cette attaque gellée
Acheverent leur enfillée
Et chacun trouva son abry
Plus gaillard et sain qu'un cabry
Ce ne fut pas près d'une souche (1)
Mais en bon logis chez la Touche (2)
Ou vous pustes mettre a raison
Les rigueurs de cette saison
Ce gentilhomme (3) eust bonne grace
A vous regaler de sa tasse
Et vous vous en trovastes bien
Aussy est-ce un bon entretien
Après une froide campagne
De faire moisson de Cocagne
Vous partistes le jour d'après
Au Cap (4) vous eustes bons aprests.
Et ce lieu (5) joly de nature
Fut un Cap de bonne aventure
Vos soldats y sont fortunez
Et s'y refcõt un peu le nez
Dela rendus aux troys rivières (6)
Ils font la nique aux cemetieres
On ne pense plus au passé

(1) Entre Portneuf et Champlain il n'y avait pour ainsi dire aucune maison, et les troupes, pendant trois nuits au moins, durent camper près des souches, autour d'un feu en plein air. B. S.

(2) Latouche est un gentilhomme du pays qui a une terre sur le fleuve St-Laurents à 24 lieues de Quebec—L'auteur.

(3) Etienne Pezard de la Touche ne possédait la seigneurie de Champlain que depuis deux ans. Il n'y avait guère de colons sur cette terre. B. S.

(4) Le Cap est sur le fleuve St. Laurents à 29 lieues de Quebec et a une lieue des troys rivières—L'auteur.

(5) Au Cap de la Madeleine, le 15. M. de Courcelle expédia des ordres aux troupes qui devaient se joindre à son corps, chemin faisant. B.S.

(6) Les troys rivières est une ville esloignée de 30 lieues de Quebec du costé du nord, mesme costé que Quebec. L'auteur.

Chacun s'y trouve delassé (1)
Le pot boult on emplit lescuelle
Et cestait la bonne nouvelle
Mais il faut reprendre chemin (2)
Dans vos souliers (3) de parchemin
Ou sy vous voulez de bazanne
Sans cheval sans mulle et sans asne
Du havre sacq chacun chargé
Voila tout le monde arrangé (4)
A la traisne (5) chacun sattelle
Et lon enfille la venelle (6)
Après avoir dit maint adieu
Affin de gagner Richeieu (7)
Mais ce lieu devenu stérille (8)
Ne vous (9) fournissant point dazile
Fallut y faire des remparts
De neige et de glaçons esparts (10)

(1) Le 16, aux Trois-Rivières, M. de Courcelle trouva que M. Pierre Boucher, gouverneur de la place, avait tout préparé selon ses vues. B.S.

(2) Le 18, M. de Courcelle poursuivit sa route avec seulement quatre-vingts soldats, quatre officiers et quarante-cinq Canadiens. Si je ne me trompe, il se dirigea sur Montréal, où Charles LeMoine, qui venait de passer cinq ou six mois en captivité chez les Iroquois, lui amena M. de Hautmesnil avec soixante-et-dix volontaires. M. de Hautmesnil faillit périr dans la campagne. B. S.

(3) Souliers de parchemin sont souliers sauvages qui sont faits de peaux d'orignac propres à chausser des raquettes dont est parlé. L'auteur.

(4) Le 24, les capitaines de la Fouille, Maximin et Loubia, du régiment de Carignan, arrivèrent aux Trois-Rivières, avec chacun vingt soldats et quelques habitants des environs, pour se joindre aux trois cents hommes réunis dans ce lieu. Le lendemain, tous se mirent en route. B.S.

(5) La traisne est une assemblage de petites planches longues de 8 ou 10 pieds et de 2 ou 2 et demy de large. Lespesseur des planches dun demy travers de doigt. L'auteur.

(6) La journée du 25 sur le lac St-Pierre, fut excessivement froide. L'on fut contraint de reporter aux Trois-Rivières plusieurs soldats qui s'étaient gelé des membres. B. S.

(7) Richelieu est sur le fleuve St. Laurents distant de 12 lieues des trois rivières et 42 lieues de Québec. L'auteur.

(8) Construit l'automne précédent par M. de Chambly, ce fort devait être à peu près vide à la fin de janvier lorsque notre poète et les troupes qu'il accompagnait y arrivèrent, parceque la garnison avait déjà pris la route de la rivière Richelieu. M. de Sorel, bientôt après, refit ce fort, et son nom lui resta. B. S.

(9) **Vous** c'est M. de Courcelle. Se trouva-t-il à Richelieu au passage des troupes qu'il avait laissées aux Trois-Rivières le 18 ? B. S.

(10) Des deux plans du fort que nous possédons, l'un, le plus petit, doit être celui du fort de M. de Chambly, et l'autre celui de M. de Sorel. Le petit fort devait être en effet trop limité pour recevoir une troupe d'au moins trois cents hommes. B. S.

A labry de la belle estoille
Bastir maisons d'un peu de toille
Et se composer des hameaux
Avec buchettes et rameaux
Pour cela void on lespinette (1)
Soubs le haut boys (2) et sans musette
Le cedre la pruche et le pin
Qu'on faisait sauter sans grapin (3)
Mais non sans chausser la raquette
Aussy-tost la cabanne (4) faicte
Se séchant en pendu d'Esté
Chacun faisoit sagamité (5)
Et mangeoit en de la bouillie
Plus en fumée (6) que momie
La nécessité faict vertu
Vous n'en estiez point abbattu
Et falloit vous tenir a quatre
Pour ne pas vous laisser abatre (7)
Tant vous aviez en passion
Le dessein de cette action
Vous avez faict ce personnage
Plus de quinze fois (8) au voyage
Aussy pour ne pas ennuier
Si vous eustes du mal hier (9)
Je diray partout que vos peines
Ne vous ayans pas esté vaines

(1) Lespinette, le cedre, la pruche et le pin sont les boys du pays dont avec les rames on faict des huttes et cela sapelle Cabanner ou faire cabannes—L'auteur.

(2) L'auteur tente des jeux de mots, ici et là. B. S.

(3) Grapin est un fer qui se met soubs les souliers pour empescher de gilsser en temps de verglas dont ils navoient pas besoing. L'auteur.

(4) Cabanne est un logement pour se mettre à couvert. L'auteur.

(5) Sagamité est une bouillie faicte avec de l'eau et de la farine de bled d'Inde. L'auteur.

(6) Le vers péche, mais tout est pardonné d'avance. B. S.

(7) Le manuserit porte " abatre " mais le contexte fait voir qu'il faut " ébattre ". B. S.

(8) M. de Courcelle était donc un homme d'énergie, d'entrain et même de gaité—grand mérite chez un militaire. B. S.

(9) L'auteur a mis en marge :

Cest leffect de votre grand coeur
Il vout falloit estre vainqueur
Ne pas considérer les peines
Que lon peut souffrir en ces plaines. B. S.

Vous estes tout prest aujourd'huy
D'en faire autant pour nostre appuy
Quittons un peu cette louange
Pour vous veoir couché dans un linge
Le dos au froid le nez au feu
Et sans vous plaindre de ce jeu
Charmer vostre melancolie
Dun ronfle plein de melodie
Mais eveillé de bon matin
Lhome sattelle et le mâtin (1)
La traisne glisse sur la neige
Plus froide que dans la Norvesge
On ne vid point de paresseux
Ils estoient tous assez crasseux
Mais ils avoient fort bonne grace
En marchant sur neige et sur glace
Ainsy tresnans avec grand soing
Tout ce qui leur foisoit besoing
Les capots bleufs (2) avec leurs armes
Se joignirent (3) à vos pendarmes
Faisoit beau voir leurs bataillons
Sans obstacle de papillons
Ny de grenouilles ny de mouche
Braver cette saison farouche
Qui servoit a nos fantassins
Pour courir a ces assassins (4)
Donc nos gens soubz vostre conduite
Jurent de les vaincre à la luitte
Et deschirer tous sans pitié
Et sans leur donner de quartier
Après cette belle entrevüe (5)

(1) Des chiens attelés à des trains sauvages portant des provisions, &c., accompagnaient l'armée. B. S.

(2) Les capots bleufs sont les habituez et les enfans du pays qui portent ainsy que les sauvages des capots qui sont faicts comme des justacorps au haut desquels il y a des capuchons dans lesquels ils mettent leurs testes pour éviter que le vent ne leur nuise. L'auteur.

(3) On entendait par "capot bleus" principalement les miliciens de Montréal. B. S.

(4) Assassins sont les Yroquois qui ne se battent que par embuscades et qui attendent 15 jours et bien plus pour tuer et enlever la chevelure dun françois—L'auteur.

(5) Entrevue signifie l'arrivée, la rencontre, au fort Richelieu, des miliciens de Montréal. B. S.

Qui ne se fait point dans la rue
Chambly Sorel et ceux des forts (1)
Admirerent vos grands efforts
Tous eurent le visage blesme
Vous voyant faict comme un Boheme
Encor sy vous le voulez bien
Comme un More un Égyptien
Tant vous eustes sans railleries
De fumée aux hostelleries (2)
Passons ce que vous feistes la
Les ordres et le qui va la
Le Conseil et la Conference (3)
Et leffect de vostre prudence (4)
Accompagnons vostre prouesse
Qui va sans mulle et sans asnesse
C'est la chanson du ricochet
Mais a bonne heure et sans eschet
Quoy que ce ne fut pas sans peine
Du lacq (5) vous courûtes la plaine
Avec cinc cens braves guerriers (6)
Qui seroient chargés de lauriers
Sy la neige un peu trop ingratte
Ne les eust cachez soubs sa natte
Le soir on plantoit le picquet
Afin de faire sopiquet (7)
On n'y voioit rien de profane
Chacun estoit en sa cabane

(1) Les forts, cela signifie Chambly et Ste. Thérèse. B. S.

(2) Les campements dans la neige autour d'un brasier qui nous aveugle de sa fumée. B. S.

(3) Cestoit au fort St. Louis a 60 lieues de Quebecq que M. de Courcelles Gouverneur fit alte pour attendre les Sauvages Algonquins qui avoient promis de venir en guerre mais les vivres estants courts Monsieur le Gouverneur continua son chemin. Le sieur de Chambly commandoit au dit fort seitué sur la rivière des Yroquois. L'auteur.

(4) M. de Courcelle partait le 29 du fort Chambly, avec cinq ou six cents hommes, mais, d'après les récits du temps, le rendez-vous général étoit au fort Ste-Thérèse, et c'est là que les Algonquins devoient se trouver pour servir de guides. B. S.

(5) Cest le lacq Champlain qui a 40 lieues de longueur et sept de largeur distant de 9 ou 10 lieues du fort St. Louis. L'auteur.

(6) Les Algonquins ne se montrant pas, toute l'armée partit le 30 janvier du fort Ste. Thérèse et marcha avec peine et misère, du côté du lac Champlain. B. S.

(7) Saupiquet: sauce ou ragoût qui pique, qui excite l'appétit. A. G.

Ou lon se tenoit a couvert
Encor que tout y fut ouvert
On remplissait un peu sa pense
Mais hony soit qui mal y pense
Puisque tout le monde endormy
N'avoit du repos qu'a demy
Et quainsy les trouppes lassées
Navoient que de bonnes pensées.
Vostre vertu fit ce chemin
Sans ambre gris et sans jasmin
Mais non pas sans estre embaumée
De noire et cuisante fumée
Pour se munir les capots bleufs
Avoient chassé vaches (1) et boeufs
Mais ce fut un pauvre orignac
Qui remplit premier le bissac
On en fit un peu de cuisine
Et quoy qu'on neust point de voisine
Pour accommoder proprement
Ce petit rafraichissement
On ne laissa pas a la mode
Qui vous estoit la plus commode
De trancher avec les couteaux
Les meilleurs et tendres morceaux
A la main chacun la jambette (2)
Eust bientost broché sa brochette
Et faict un regal assez bon
Sur la flame et sur le charbon
Mais faute de poivre en loffice
La cendre y couroit pour espice
Et sy (3) vous ne laissates pas
Den faire un bien joly repas
Il y eut matiere de rire
Que je ne scaurais vous descrire
Car on voyoit ces fierabras

(1) Les vaches sauvages sont plustost cerfs et biches que vaches mais on les appelle ainsy au pays. On ne parle point de boeufs et ce nest que pour la rime. L'auteur.

(2) Couteau dont la lame se replie dans le manche pour le porter dans la poche. (Dictionnaire de Trévoux). "Sorte de méchant petit couteau sans ressort". Richelet, Dictionnaire (éd. de 1769). A. G.

(3) Et sy, c'est-à-dire et avec tout cela. A. G.

Pour nettoyer leurs museaux gras
Se torcher au lieu de serviette
De leur chemise ou chemisette
Et quelques uns de leur capot
Dont ils frottoient souvent leur pot
Avec cette troupe animée
Pour dessert vivant de fumée
Ou de substance de tabac
Vous passates ainsy le lacq (1)
Ou vous fistes quelque curée
De quelque beste deschirée.

Voicy le pays ennemy
Quaucun ne soit donc endormy
Et que lon marche en diligence
Pour faire embuche a cette engence
Car ce sont des loups affamez
Dont vos gens seroient diffamez
Sy vous n'ussiez de vostre adresse
Contre leur injuste souplesse
Je voids que vos ordres sont bons
Vous n'avez point de vagabons
Et chacun faict desja son compte
Quils en auront leur courte honte
Ce pendant prenez garde a vous
Vous vous allez esgarer tous (2)
Je voids desja que vostre guide
Quoy quasez fier et non timide
Ne tire pas au droit chemin (3)
Encor quil ayt boussolle en main
Consultez donc un peu l'oracle
Pour ne trouver aucun obstacle

(1) Cestoit le lacq Champlain quils passerent a sec a cause quil estoit glacé. On y couchoit la nuit : quelques soldats y moururent de froid et quelques autres eurent les uns le nez les autres les pieds et quelques uns les parties honteuses gellées.—L'auteur.

(2) Au bout du lacq Champlain est le lacq du St. Sacrement au bout duquel ils prirent à droit au lieu de prendre à gauche par la faute des sauvages Algonquins que conduisoit le P. Rafeix, Jésuite. L'auteur.

(3) Le 14 février, l'armée s'aperçut qu'elle étoit à vingt lieues à l'est des premières bourgades iroquoises et tout près d'un poste hollandais. B. S.

On dict que vous avez trop faict (1)
Qu'on entend chanter un cochet (2)
Que lon apperçoit quelque grange (3)
Que mesme lon void la vidange
D'un peuple qui vit avec soin
Encor quelque mulot de foin (4)
Et quil y a grande apparence
Que ce sont alliez de france
Les hollandois bien fort voisins
Mais non pas bien fort les cousins
De l'Iroquois vostre adversaire
Cet accident ne peut vous plaire
Ce tour de caresme (5) prenant (6)
Aussy fut il bien surprenant
Mais comme il venoit du Sauvage
Encor quil ne fut en usage
Cest un tour dict on de coquin
Et n'en deplaise a l'Algonquin
Qui sarretoit a la bouteille (7)
Alors on auroit faict merveille
Je n'en puis encore douter
Sy le vin il eust sceu dompter
Et quil eust conduit vostre barque
L'Iroquois auroit veu la barque
Du tranchant de vostre couteau
Pas un n'eust eschapé sa peau
Oublions cette yvrogerie
Que l'Iroquois mesme s'en rie.
Il verra quil faut dechanter
Ainsy que je vay raconter

(1) Fait fausse route ou trop de chemin inutile. B. S.

(2) Jeune coq. B. S.

(3) Le 15, à six lieues d'Orange (Albany) on apprit que les Anglais s'étaient emparé de la province l'été précédent. B. S.

(4) **Mulot de foin** pour **mulon, petite meule de foin**. A. G.

(5) Le carême, cette année-là, commença le 10 mars. Le carême-prenant est le dernier jour du carnaval. B. S.

(6) Les Algonquins ayans manqué de parole on se trouva au bourg des hollandois distant de celui des Iroquois qu'on nomme **Anieronons** environ 8 ou 10 lieues. Les dicts Algonquins ne joignirent Mr de Courcelles qu'à deux journées des hollandois au retour de l'entreprise. L'auteur.

(7) Ces Sauvages s'étaient enivrés, de là leur retardement. M. Louis Godefroy de Normanville les commandait. B. S.

Parlant de la première attaque (1)
Et de ce qu'on fit de remarque
En riant on dict vérité
Je diray donc en liberté
Que nos gens forceans la cabanne
Moins forte qu'une tour de ganne
Des ennemis fiers et hydeux
Il en fut tué plus de deux
Et mesme qu'une vieille femme
Y vomit son sang et son ame
On pouvoit luy faire pardon
Mais laage en refusoit le don
Car la vieillesse decrepité
Craignoit moins la mort que la mitte
Afin de ne nous tromper pas
Nos gens ne sent contentent pas
Et continuans leur ravage
Dans une autre ils firent carnage
Et raserent avec raison
Ceux de dedans et la maison
Dont une femme estant blessée
Ne pouvant marcher fut percée
Ces cabannes ou ces panniens
Vous donnerent des prisonniers
Et quelques femmes prisonnières
Plus affreuses que des megeres
Après cet accident fatal
A l'ennemy fier et brutal
Vous apperceutes le village (2)
Ou le flamand faict son fromage
Chacun avoit grand appetit
Et vous comme le plus petit
Vostre cuisine estoit bien triste
Le cerf n'avoit point la de piste (3)

(1) Le 20 février, on attaqua une cabane, où périrent trois ou quatre Iroquois et six Français. La nuit suivante et la journée du lendemain, il plut continuellement. B. S.

(2) Le 21, dimanche, M. de Courcelle eut divers entretiens avec le commandant du poste hollandais qui le reçut fort bien. B. S.

(3) On suit les bestes à la piste sur la neige ou ils impriment la façon de leurs pieds. L'auteur.

Le chevreil lours et lorignac
Ne pouvoent emplir le bissacq
Et vostre ennemy, sans reproche,
Pour en chercher estoit trop proche
Enfin la bouteille et les pots
Ne troubloent point vostre repos.
Et dans la meilleure chaudiere
Il n'y avoit ny bran (1) ny bierre
Cependant sans vous estonner
Vous estes tout prest a tonner
L'Iroquois paroist au village (2)
En marchandise ou pour pillage
Et nestant pas trop bon voisin
Moitié figue moitié raisin
Estoit lors maistre de la foire
Et ne soubloioit pas a boire
Ces brutaux en leur element
Traittoent lors avec le flamand
Pour faire guerre aux porcellines (3)
Et se munissoent de farines
De couteaux et darmes a feu
Qui leur vallent argent au jeu
Dont ayant avec eux partie
Ils vous payerent leur sortie
Vous allez en venir aux mains
Avec ces monstres inhumains
Mais le flamand par courtoisie
Poussé de bonne fantaisie
Vous vient offrir du beurre frais
De la bierre et dautres bons mets

(1) Brandevin, eau-de-vie. A. G.

(2) Il a pu y avoir une visite d'Iroquois en ce moment. Quelques prisonniers faits en chemin par les Français, se trouvaient déjà avec M. de Courcelle, au poste hollandais. De ces deux sources on apprit les nouvelles qui suivent. B. S.

(3) Les porcellines sont des nations ainsy appelées parceque la porcelaine se trouve ches eux et quils l'accommodent. (L'auteur). J'ajoute que les prisonniers dirent à M. de Courcelle que les **Agniers** et les **Onney-outs** étoient partis en guerre contre des peuples du sud, probablement les **Andastes**, ce qui acheva de décourager les Français. Les coquillages désignés sous le nom de porcelaines et qui servoient de monnaie parmi les Sauvages, se trouvaient chez ces peuples. B. S.

Et du meilleur vin de sa tonne (1)
De tout cela rien ne mestonne
Estant comme jay dict courtois
Plus que son voisin l'Iroquois (1)
Encor pressé dun bon caprice
Peut estre craignant la milice
Il vous dict quil estoit tout prest
Sans entrer en vostre interest (2)
De vous faire du bourg le maistre
Je crois bien quil nestoit pas traistre
Quil le faisoit a bon dessein
Mais quil craignoit cet assassin
Et sans oser le faire taire
Quil ne vouloit pas vous déplaire
Vos gens sortans de s'auberger
Vous eustes quelque chocq leger (3)
Les Iroquois estans en rage
Davoir essayé du carnage
Tiroent sur vous a coup perdu
Mais chacun veut estre pendu
Sil n'en attrappe cuisse ou aïse
Estant monté sur leur fisselle
Touttefois ayant peu de gens
A la monture intelligens (4)
Et la neige estant assez forte
Vous en fistes sans herbe et motte
A labry dun gros arbre creux
Un parapet assez fameux (5)
Et commandastes Daiguemorte
Afin den soutenir la porte

(1) Ces quatre vers sont biffés dans l'original. B. S.

(2) Le commandant hollandais, tout en ménageant les Iroquois présents, traita M. de Courcelle et sa troupe avec considération. B. S.

(3) Je n'ai rien trouvé sur ces chicanes dans les récits du temps, mais on raconte que, le soir du dimanche, les Français décampèrent précipitamment, marchèrent toute la nuit, ainsi qu'une partie du lendemain. Le soir venu, les trente Algonquins dont il a été parlé arrivèrent avec le produit de leur chasse, ce qui reconforta les troupes. B. S.

(4) Peu de bons marcheurs à la raquette. B. S.

(5) Les Iroquois suivaient les troupes et les harcelaient sans relâche, disent les écrits de l'époque, mais comme on les vit en cette circonstance au nombre de trois cents au moins, je pense que l'une des bandes qui étaient allées chez les **Andastes** revint au moment de la retraite des Français. B. S.

Mais luy qui void vostre ennemy
Ne pouvant rien faire à demy
Son coeur prevenant sa pensée
Courut sur eux teste bessée (1)
Cela ne pleust pas aux guerriers
Qui le suivoent bien (2) volontiers
Sans avoir le visage blesme
Car il sestoit trop enfoncé
Et le soldat eust renoncé
A la triomphe (3) surprenante
De troys (4) cent nayant que quarante
Mais ce brave y mit tout le sien
Et sy perdit sans perdre rien (5)
Car obligés a la retraite
Après une bonne defaite
(Nos gens en nombre sy petit
Retournés avec appetit
De battre encor cette canaille)
De compte faict après bataille
Il se trouva trente mutins
Qui servoent de proye aux luttins
Et que des nostres Daiguemorte
En lautre vie ouvroit la porte
A quatre tomber avec luy
Dont vous eustes asses dennuy
Le flamand vous en fit le compte
Et sans soucy comme sans honte
Veid ainsy perir ses voisins
Quil ne tenoit pas pour cousins
Le Bastard flamand (6) vous irrite

(1) Le sieur Daiguemorte ne suivit pas le commandement de Mr de Courcelles et l'ennemy le voyant trop avancé, tira sur luy et fut tué avec quatre autres Volontaires. Le sieur de Lotbinière prit le poste et fut blessé légèrement. Les Français nestoent que quarante et les Iroquois 500. Mr de Courcelles les alla relever et les Iroquois senfuirent. Il fut tué trente Iroquois. L'auteur.

(2) C'est-à-dire qui l'avaient suivi jusque-là bien volontiers. A. G.

(3) Il existait alors un jeu de cartes et un autre jeu de société appelés **la triomphe**. B. S.

(4) Dans une note que l'on voit plus haut, l'auteur écrit 500. B. S.

(5) L'auteur a mis en marge: "Et sy perdant ne craignit rien". B.S.
(6) Ce chef Iroquois s'était rendu redoutable, depuis plusieurs années. En 1666-67, on le voit en négociations avec les Français, à Québec et ailleurs. B. S.

Et je veux taire sa visitte
Je croy que cet extravagant
Soubs le moule de vostre gand
Eust passé sy la modestie
N'eust accompagné sa sortie (1)
Le holandais apres combat
Qui ne luy servit que d'esbat
Du moins en faisoit il la mine
Vous vint offrir plus de chopine (2)
Il eust avec vous entretien
Et sy comportoit assez bien
Il vous fit assés bonne chere
Mais commenceant a vous déplaire
De la fuite des ennemis (3)
Vous feistes ce quil est permis
Et n'ayant point là de quoy frire (4)
Vous naviez point sujet de rire (5)
Touttefois vous le pouviez bien (5)
Et c'eust esté vostre entretien (5)
Éstants maistres de la campagne
Mais falloit vivre avec espargne
Et debourser le dernier sou
Sans pouvoir estre a demy sou (6)
Le bled d'Inde pour nourriture
Fut vostre meilleure voiture
Et tous vos pauvres vivandiers

(1) L'auteur a corrigé en marge, puis biffé ces deux vers:
Eust passé dans la tragédie
Sil n'eust eu plus de modestie. B. S.

(2) Les vers qui précèdent renferment plus d'une nouveauté pour moi. Je n'ai vu nulle part la mention de ce second entretien avec les Hollandais, rien non plus qui me montre trois cents (ou cinq cents) Iroquois sur la piste de l'armée française en retraite. Le combat ou périt Daiguemorte a l'air d'une affaire d'arrière-garde et ce serait M. de Courcelle en se retournant pour secourir ses quarante hommes qui aurait chassé l'ennemi. Comme les Hollandais arrivèrent sur les lieux après l'action, je suppose que celle-ci se passa non loin de leurs établissements. B. S.

(3) Cela ne veut-il pas dire que Courcelle commençait à se déplaire où il était, à cause de la fuite et de l'éloignement des ennemis? A. G.

(4) En effet, les provisions manquaient et la disette de l'armée était affreuse. B. S.

(5) L'auteur a biffé ces deux vers et a écrit en marge:
Quoy que vos fidelles guerriers
Fussent tous chargés de lauriers. B. S.

(6) Soul. B. S.

Estoent plus froids que des landiers.
Les Aniez (1) ayans faict retraite
Vous delogeastes sans trompette
Et pressastes tous vos harnois
Autant que Basque ou Bearnois
Doublant le pas avec la hache
Afin de trouver une cache (2)
Ou vous esperiez regaler
Ceux que le choc faisoit parler
Sy nous eussions eu des raquettes
Disoent ils sans compter sornettes
Les Iroquois qui sont domptez
Auroent esté bien mieux plottez (3)
La nation seroit detruitte
Et nauroit peu gagner la fuitte
Avec de semblables discours
Vous marchiez cherchant le secours (4)
De cette cache fortunée
Mais elle estoit bien détournée (5)
Et le chemin estant finy
Vous ne trouvates que le nid (6)
Un quidam plus viste qu'un barbe
S'en estoit donné par la barbe
Vous en fites moins d'un repas (7)
Et ce jeu là ne vous pleust pas

(1) Les **Aniez** ou **Anieronons** sont les Iroquois. L'auteur.

(2) Cest l'ordinaire des chasseurs de conserver soubz la neige et dy cacher ce qu'ils ont a garder. M. le Gouverneur avoit ainsy faict cacher des vivres pour son retour mais un sergent et quelques soldats qui avoent passé devant ayans grande faim avoent pris ce qui y estoit caché. L'auteur. Aucun récit du temps ne parle de ceux qui avoient enlevé ces effets. B. S.

(3) Pelottés, signifie parmi nous accablé de pelottes, de boule de neige, et par extension recevoir une volée. B. S.

(4) Variante: Vous couriez chercher le secours. A. G.

(5) Lorsque les vivres manquèrent absolument, l'armée était sur le lac Champlain et la cache quelque part sur la rive. Tout avoit été pillé, y compris des articles valant quatre-vingts piastres de notre monnaie actuelle et appartenant aux Pères Jésuites Raffeix et Boquet. B. S.

(6) C'est le moment où l'armée eut le plus à souffrir. Il périt alors soixante hommes, sans compter ceux qui étaient déjà morts ou qui succombèrent des suites de cette retraite. B. S.

(7) Les Algonquins et les Canadiens parvinrent au moyen de la chasse à procurer quelque soulagement à leurs camarades; ils leur prodiguèrent aussi des conseils, dont ces pauvres novices avoient grand besoin dans ce pays nouveau pour résister aux fatigues de la marche. B. S.

De cette façon mesnagere
Vostre marche en fut plus legere
Arrivant enfin (1) dans les forts (2)
Froment (3) fit ses meilleurs efforts
Pour remettre la gent lassée
Des froid et fatigue passée
Donc apres l'avoir visité
Chacun tirant de son costé
Le Montreal vit sa jeunesse
Au retour conter sa prouesse
Mais le soleil battant a plat
La neige qui faisoit esclat
Les sieurs Dugal et Lotbiniere
Penserent perdre leur visiere (4)
Et comme aveugles sans baston
Ne pouvans marcher qu'a taston
Furent conduits aux troys rivieres (5)
Ou garantis par leurs prieres
Et par des effects tous divins
De chercher place aux quinze-vingts (6)
Ils trouvèrent hostellerie
On se fit bonne escorcherie
La jeunesse estant a bon port

(1) Le 8 mars, l'armée arrivait à Chambly. L'auteur ne parle pas du fort Ste. Anne, auquel on travaillait durant le mois de juin suivant. Si ce fort eut existé en mars, les souffrances des troupes n'eussent pas été si pénibles après la perte de la cache, car le fort en question a été placé sur une île du lac Champlain. Le fort St. Jean n'est pas non plus mentionné; en 1666 durant l'été, le capitaine Berthier y commandait et le capitaine Lamotte était au fort Ste. Anne. Ces deux forts ont dû être construits de mai à juillet 1666. B. S.

(2) Ce sont deux forts qui ont été construits l'année précédente au voyage, savoir: celui de St. Louis, commandé par le sieur de Chambly, et celui de Ste. Thérèse par le sieur de Rougemont, capitaines. Ils sont à 60 lieues de Quebec. L'auteur.

(3) Le froment c'est du blé, chose très nécessaire ici comme on le sait, mais Froment ou Fromont était aussi le nom d'un capitaine du régiment de Carignan. B. S.

(4) Le grand esclat de la neige avoit sy fort affaibly la veüe du sieur du gal major au fort de Quebec et du sieur de Lotbiniere fils de Monsieur Chartier lieutenant general pour la justice, qu'ils furent troys jours sans voir. L'auteur.

(5) Les troupes devoient se trouver aux Trois-Rivières le 14 ou le 15 mars; M. de Courcelle, qui passa par cette ville, arriva à Québec le 17. B. S.

(6) Hôpital de Paris, où l'on admettait toutes sortes d'aveugles. A. G.

Prenoit les plaisirs au raport
De la fortune, et des souffrances
Qu'avoent souffert leurs pauvres pensees
Et se vantans sans vanité
Ne disoit rien qui n'eust esté.
Enfin nous avons le plaisir
De jouir de nostre desir (1)
Encor que l'on voye a vos mines
Que le retour vaut bien matines
Vous vous cachiez (2) comme un momon (3)
Mais les enfants dans leur sermon
Crians tout haut vostre venue
Elle nous fut bientost cognue
Et le *Te Deum* fut chanté
Comme vous laviez mérité
Après avoir vaincu l'injure
Des temps et d'un monstre parjure.
Après ces beaux exploits et ces travaux guerriers
Grand Courcelle admirant l'objet de vos lauriers
En sérieux je diray que les peines dhercule
Que celles d'Alexandre & d'Auguste et de Julle
Ont eu beaucoup desclat mais leur ont moins
[cousté
Quapres tant daccidens n'estant point rebutté
La victoire vous doit ce quelle a de plus rare
Puisque vos actions en domptant ce Barbare
Ont eu pour fondement au sortir de ce lieu
Le service du prince et la gloire de Dieu.

(1) L'auteur a remplacé ces deux vers par les quatre suivants:

Toutte vostre peine est passée
Et nostre jeunesse pressée
De vous voir après vos exploits
Auroit monté dessus nos toits. B. S.

(2) M. de Courcelles vouloit entrer au chateau incognu, mais les enfants le descouvrirent et crièrent que cestoit luy. L'auteur. Ce trait est assez curieux. L'auteur ajoute, s'adressant à M. de Courcelle:

"Ils estoent dans lympatience
"De jouir de vostre présence.
"Nous eusmes enfin ce plaisir
"Que produisoit nostre desir." B. S.

(3) Personne qui porte un masque pour se déguiser pendant le carnaval. A. G.

RAYMOND BLAISE

M. Pierre-Georges Roy qui sait mieux que personne ce que réservent d'imprévu les travaux généalogiques même après qu'on les a crus terminés, ne sera pas surpris si j'ose lui soumettre une correction à son intéressante étude sur la famille connue au Canada sous le nom de Des Bergères de Rigauville. Cette correction ne consiste qu'à supprimer un trait d'union et, cependant, elle est de première importance. D'après M. Roy, comme d'ailleurs d'après tous les autres auteurs qui s'en sont occupés, le capitaine de 1685 qui a fondé en Canada la famille Des Bergères se serait appelé Raymond-Blaise des Bergères. Le trait d'union indique clairement que l'on fait de Raymond et de Blaise deux prénoms et c'est là l'erreur. Blaise, dans l'espèce, n'est pas un prénom, mais un nom patronymique, le nom même de la famille. Plusieurs documents conservés dans les Archives départementales du Loiret en font foi. C'est ainsi qu'entre 1661 et 1682 apparaissent à divers contrats "Jehan Blaise, commis au bureau des coches d'Orléans, et Marie Boucher, sa femme. . . ." M. Roy dit lui-même que notre officier canadien était fils de Jehan des Bergères et de Marie Boucher.

On trouve encore dans les mêmes Archives, à la date de 1676, une plainte "de Nicolas Blaise, chanoine de Saint-Aignan, tuteur de Raymond, son frère mineur, contre Madeleine Robin, fille perdue qui le débauchait et le poussait à voler son frère."

Dans aucun cas il n'est question de Des Bergères et ce titre territorial a dû être assumé par Raymond lui-même au cours de son service et peu avant sa venue en Canada.

Je me hâte de dire que je n'ai aucun mérite à cette découverte qui règle un point important dans l'histoire d'une de nos belles familles. Le crédit en revient à M. Claude de Bonnault qui, lorsqu'il dépouille les vieilles archives françaises, ne laisse jamais échapper un seul nom dont la résonance est tant soit peu canadienne. Dans le moment, je ne fais que me substituer à lui, et de ma propre autorité, pour communiquer aux lecteurs du *Bulletin* le résultat de sa trouvaille.

le. Le jour où il se décidera à vider lui-même son sac, nous en apprendrons bien d'autres.

Pour revenir à Raymond Blaise, l'on peut s'étonner que l'officier qui a apporté au Canada les noms pompeux de Des Bergères et de Rigauville, n'ait eu pour père qu'un commis au bureau des coches, à Orléans. Mais M. de Bonnault fait observer que, d'après le rapport de M. de Callières en 1701, Raymond Blaise avait servi sept ans dans la 2e compagnie des mousquetaires du Roy, avant de venir capitaine en la Nouvelle-France. Or, ajoute-t-il, les deux compagnies des mousquetaires du roi, selon Camille Rousset (*Histoire du Louvois*, 1, 218) étaient "exclusivement formées de jeune noblesse" et Raymond Blaise, en dépit de la situation médiocre de son père, pouvait bien appartenir à une ancienne famille que des revers de fortune auraient réduite à de modestes emplois.

Il reste encore à savoir d'où Raymond Blaise a tiré ses surnoms des Bergères et de Rigauville. On voit dans Saint-Allais (XIV, 19-20) qu'une branche des Biencourt ont été seigneurs de Rigauville, et c'est tout. M. de Bonnault n'a pas trouvé ailleurs mention de ce nom.

ÆGIDIUS FAUTEUX

LES DISPARUS

Paul de Malijay—Né en France, M. de Malijay appartenait à une excellente famille catholique et il s'enrôla dans les Zouaves Pontificaux pour défendre la Papauté. Lors de son séjour en Italie, il fut aide de camp du général Kanzler, commandant en chef de l'armée pontificale. Après la prise de Rome, M. de Malijay vint au Canada où il collabora au *Franc-Parleur* et à la *Minerve*. Il donna des conférences publiques et publia quelques brochures sur des sujets d'actualité. Après son retour en France, M. de Malijay prit une part importante à l'organisation des cercles ouvriers catholiques, sous la direction du comte de Mun. Décédé au château de Malijay (Basses-Alpes) le 22 juin 1901, à l'âge de 65 ans. M. de Malijay avait épousé pendant son séjour à Montréal Mlle Sands, de New-York, une convertie, qui lui survécut.

POLITESSE DE GRAND SEIGNEUR

En très grande majorité, nos ancêtres étaient d'une politesse qui leur a valu des louanges fréquentes. Du laboureur roturier jusqu'au seigneur gentilhomme, la plupart pratiquaient ces façons de vivre et d'agir qui veloutent les relations sociales. Ceci a été établi si souvent qu'il n'est plus nécessaire d'insister. Et si nous y revenons, c'est surtout pour signaler une pièce rare par le fond et la forme.

Cette pièce—qui l'imaginerait—est un acte de concession qui n'est pas banal. D'abord il prend la forme d'une donation; incidemment, il s'agrémente d'une vive expression de reconnaissance, enfin la terre, qui fait l'objet du contrat, a les dimensions d'un véritable fief.

Vous apercevrez en plus que le concessionnaire est un gouverneur, que le concessionnaire, brave capitaine, a la veine d'avoir pour frère le supérieur des Récollets, lequel est en même temps curé de la ville où réside et préside le haut fonctionnaire donateur.

Et maintenant, sans vous préoccuper de l'orthographe, dont les anciens se désintéressaient volontiers, remarquez quel tour heureux le seigneur sait donner à sa gratification qui devra lui valoir les prières d'une famille chrétienne :

Concession de 4 arpents de terre sur 3 lieu de proffondeur située dans la Seigneurie de Hyamaska, donnée par Messire François de Rigaud de Vaudreuil, au profit du sieur François Quintal, le 8e juin 1750, et déposé le 23e janvier 1751, dans l'étude du notaire Loiseau.

François Rigaud de Vaudreuil, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Gouverneur de La ville Et Gouvernement. des Trois Rivières.

Les sentiments d'attachement et d'estimes que feu mon père Le marquis de Vaudreuil gouverneur General en Ce pais, Et notre famille, avons toujours Eu Pour Le Reverend Pere Augustin Quintal, Superieur des Recollects de notre ville des Trois rivieres, y faisant Les fonctions curialles ; nous a Engagé Et nous En'ge avec Plaisir à Concéder Et donner à toujours au Sieur Francois Quintal, Son frère Capitaine des Milices de Boucharville, a Ses hoires Et ayant Cause Une terre de quatre arpent de fron Sur notre Sei-

gneurie de hyamaska, a borner pardevant Sur le bord du fleuve En tirant au Sudouest Sur toute La profondeur que La cour me L'a accordé, Suivant Le procez verbal qu'il en prendra Et Selon Le rindevent quil vous plaira de donner a notre Seigneurie ; Et ce Sans aucune autre redevence que de nous reconnoitre, mes héritiers Et ayant Cause, pour Son Seigneur Legitime, Et de prier dieu dans Sa famille Chretienne pour notre prospérité Et Santé, Et pour ce avons apposé Le cachet de nos armes ; Ce huitième de Juin de Lannée de grace Mil Sept Cent Cinquante ; donné en notre gouvernement des Trois-rivieres Ce jour Et an que dessus.

Rigaud de Vaudreuil

(Sceau)

(Sceau)

Aujourd'hui pardevant Le Notaire Royal Sousigné fut présent Sr. francois quintal Capitaine dune Compagnie de milice de boucherville y résident, Lequel a déposé En letude dud notaire le present dont qui luy a Este fait par Messire Rigeau de Vaudreuil, Cy de lautre part Escrit, pour Este mises aux Rans de ses Minutes Est En luy Delivrer des Expedition a qui appartiendra Ce que de Raison, faite aboucherville Le vingt trois janvier Mil Sept Cent Cinquante Et un Et Ledit Sr quintal a déclaré Ne Scavoir Ecrire ny Signer.

A. Loiseau

Nore. R.

Ajoutons quelques notes sur l'auteur du document ci-dessus.

François de Rigaud est né à Montréal, le 8 février 1703 (1) d'une des familles les plus distinguées de l'ancien régime. Son père, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, fut gouverneur de la Nouvelle-France entre 1705 et 1725 ; son frère, Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal remplit les mêmes hautes fonctions de 1755 à 1760. François occupa également d'importantes charges. Major des Trois-Rivières en 1746, deux ans plus tard, il était promu gouverneur de cette ville. En 1757, les autorités l'envoyèrent à Montréal et il en resta le gouverneur jusqu'à la conquête.

(1) Il ne fut cependant baptisé que le 29 juin 1704. (Reg. de N.-D. de Montréal).

Officier de mérite et excellent homme on s'accorde à dire qu'il fut digne de tous les postes qu'on lui confia. Passé en France après la conquête, il mourut dans son pays d'adoption le 24 août 1779.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Edouard Coutu—Né à Saint-Emile-de-Montcalm le 5 mars 1904, Edouard Coutu fit ses études à l'Académie Saint-Viateur de la paroisse de Saint-Charles-Borromée. Il enseigna ensuite au collège Saint-Joseph-de-Berthier, puis se décida à entrer dans l'ordre des Clercs de Saint-Viateur. Il prit l'habit religieux le 21 octobre 1923, et décéda au noviciat de Joliette le 13 novembre 1924. Voilà une vie bien courte mais très remplie de mérites. La vie du jeune Clerc de Saint-Viateur, mort en odeur de sainteté, a été publiée en 1926 par le Père Victor Cardin, C. S. V., sous le titre *Une fleur de Saint-Viateur*.

Jean-Pascal Taché—Né à Garganvillars, il passa dans la Nouvelle-France en 1727 pour y vendre des marchandises puis revint en 1730 pour s'y établir permanentement. Il devint un des grands négociants de la colonie. La Conquête le ruina complètement. Le gouverneur Carleton lui accorda, le 4 février 1768, une commission de notaire avec juridiction sur toute la province. M. Taché décéda à Québec le 18 avril 1768. Auteur d'un poème, *Le tableau de la mer* qui a été publié dans le *Répertoire national* de Huston.

Jean Langlois—Né à Saint-Laurent de l'île d'Orléans le 16 février 1824, du mariage de Jean Langlois et de Marie Labrecque. Admis à la pratique du droit le 25 mai 1847. Professeur de droit criminel à l'université Laval de 1858 à 1867, M. Langlois fut bâtonnier du barreau de Québec en 1871 et bâtonnier de toute la province en 1875. Il représenta le comté de Montmorency aux Communes du Canada de 1867 à 1878. M. Langlois décéda à Québec le 8 mars 1886. A consulter sur M. Langlois *Figures d'hier et d'aujourd'hui à travers Saint-Laurent, I. O.*, de Mgr David Gosselin, vol. troisième, p. 70.

UNE PIÈCE DE 1763

—
ACCORD ENTRE NICOLAS LE MESURIER, MAÎTRE DU VAISSEAU
LE DAUPHIN DE GUERNESSEY, ET PLUSIEURS GENTILS-
HOMMES CANADIENS POUR LA TRAVERSEE DE
LONDRES A QUÉBEC (3 JUILLET 1763)

Accord s'est fait ce troisième jour du mois de juillet mille sept cent soixante-trois Entre Nicholas Le Messurier, maître de vaisseau nommé Le Dauphin de Gernerzay présentement à Londres d'une part, et Messieurs les Soussignés d'autre part, comme du suit, savoir : Le dit Nicholas Le Mesurier s'engage d'équiper son dit Vaisseau d'une manière suffisante pour un Voyage de Londres à Québec Et le dit maître s'engage que son dit Vaisseau sera actuellement pret et partira le neuvième jour du mois d'Aoust prochain ou auparavant sauf aucun accident impreveu et qu'il portera dans son dit Vaisseau les Soussignés pour le Prix mis vis à vis de leurs noms de Londres à Québec dont la moitié a été payée d'avance et le reste sera payé à Guernesey au dit Maître ou à ses Bourgeois où il restera, sera permi au dit Le Messurier de toucher dans son dit Voyage pour Quebec et de rester pour deux fois vingt quatre Heures sans préjudice au présent accord Et le dit maître s'est engagé de mettre au Bord du dit Vaisseau à Londres ou à Guernezey pour la provision des dits soussignés outre la Provision ordinaire du dit Vaisseau, les choses mentionnez cy-dessous mais le dit Maître ne sera obligé de fournir autre Breuvage pour les dits Soussignés que de la bière et du cidre. Et si le dit Maître ne peut point avec son dit Vaisseau, le neuvième du dit Aoust au plus tard, ou s'il reste plus longtemps à Guernesey que dessus mentionné, la mer et les vents permettant, alors que le dit Maître payera aux dits Soussignés la somme de trois Livres Sterling par jour et à proportion pour plus ou moins qu'il tardera à sortir soit de Londres ou de Guernesay, après le jour ci-dessus mentionné.

Et les dits Soussignés de leur part, s'obligent de se rendre au Bord du dit Vaisseau devant le dit neuvième d'Aoust et que s'ils manquaient à le faire, le dit Maître du dit Vaisseau pourra partir sans arrêter pour ceux qui manqueront de s'y rendre—perdront les avances payez comme

susdit Et s'obligent les Soussignés de faire accomoder toutes les Cabanes comme ils pourront en avoir besoin à leurs dépens dans l'Entrepont du dit Vaisseau. Et de plus, s'obligent de payer au dit lieu de Guernesay le restant de leurs Passages, et ne sera le dit Maître obligé de porter plus outre aucune Personne qui refusera ny d'arrêter pour aucunes personnes qui ne se rendront pas à son Bord à Guernesey au temps qu'il sera prêt à partir, et que ceux qui manqueront perdront tout ce qu'ils auroient pu payer de leurs Passages.

Et pour l'accomplissement de tout ce qui est ci-dessus contenu de la part du dit Maître, il s'oblige sur tous ses Biens comme aussy son dit Vaisseau et ses Hoirs, Exécuteurs et Administrateurs. Et les dits Sieurs Soussignés pour l'accomplissement de tout ce que cy-dessus contenu de leur part s'obligent chacun pour soi-même et sa signature seulement sur tous leurs Biens et leurs Hoirs, Exécuteurs et Administrateurs.

En Foy de quoi le dit Sieur Nicholas Le Messurier et les dits Sieurs Passagers ont signé les présentes et apposé leurs sceaux à Londres l'an et jour premièrement mentionnés.

Liste de provisions qui doivent être mises à Bord du dit Vaisseau pour l'Extraordinaire des dits Passagers :

Vingt-cinq jambons de Quinze à Vingt Livres de Poids, Cent quatre-vingt Poules, Quinze Moutons, une demy Barrique d'Eau de Vie, cent livres de Beurre, Huit livres de Thé, Huit livres de Coffé, Trente-cinq Livres de sucre en poudre et en pain et trois cochons gras.

Signé et scellé par	Nicholas Le Mesurier
le dit Nicholas Le	Montenoy
Messurier en présence de	Le Chevr de Niverville
	Sabrevois
	hertel

Signé et scellé en	Lachevrotière
présence de moy par	Meyer
Chartier de Lotbinière	Bertaud du boishue
Daniel Henriad	Piemont
	Montesson fils
	Schindler

Quatre Domestiques	Montizambert
payant pr. deux maîtres	Bouvet
	Bleury
	f. Baby
	Duchesnay

Note au bas du document—Outre ceux-ci, il en est revenu bien d'autres dans la même année, qu'il serait trop long de nommer. Pourtant je puis indiquer M. Tardieu de Lanaudière père, Guy Chouet de St. Romain, Perreault, Daniau de Muy, Dufy Charest, Picoté de Belestre, St. Onge Charly, Godfroi de Linctot, de Vienne, Hertel de Chambly, de La Morendière, Lévesque, Chaillé, Fortier, Désaumiers, Beaubien, Mezières, tous hommes importants par leur position sociale et leur éducation (1). Document non signé.

LES DISPARUS

Joseph Bédard—Né à Québec le 3 octobre 1835, du mariage de Joseph Bédard et de Louise L'Heureux. En 1850, la famille Bédard allait s'établir à Richmond et le jeune Bédard y travailla d'abord pour M. Livernois, puis pour M. George-K. Foster, le plus important marchand de l'endroit. En 1857, M. Bédard s'établissait à son propre compte. Très actif, il se mit bientôt dans le commerce de bois et devint un des plus importants négociants des Cantons de l'Est. Ses concitoyens qui l'estimaient pour son honnêteté, son jugement et son esprit de progrès, l'élirent au conseil de ville de Richmond où il siégea pendant près de quarante ans. Il fut maire de Richmond de 1888 à 1890. Il fut aussi un des fondateurs et le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste. M. Bédard fut également commissaire d'écoles pendant plusieurs années. M. Bédard fut député de Richmond à la législature de Québec du 17 juin 1890 au 14 novembre 1900. Il fut défait aux élections générales de novembre 1900 par M. P.-S.-G. McKenzie, plus tard trésorier de la province de Québec. M. Bédard décéda à Richmond le 4 mai 1912.

(1) Collection Baby, Université de Montréal.

L'ANCÊTRE DES DORVAL

Le premier ancêtre, au pays, des Dorval, se nommait Claude Bouchard dit Dorval. Mais d'où vient donc ce surnom ? D'après ce que dit l'historien N.-E. Dionne, dans son volumineux ouvrage sur l'origine et la signification des noms propres, le nom Dorval devait s'écrire primitivement avec une apostrophe, d'Orval. Le premier à qui échet ce surnom avait vraisemblablement émigré d'une localité ayant nom Orval.

Comment le surnom Dorval est-il devenu à son tour un nom patronymique, un nom de famille ? Le langage, nul ne l'ignore, tend toujours à abrégé, et nous inclinons à croire, pour l'avoir constaté dans des cas analogues, que l'on a d'abord dit ou écrit : Bouchard dit Dorval, puis Bouchard-Dorval, enfin simplement Dorval. Ce dernier nom a prévalu car il présentait l'avantage de distinguer les Bouchard tout court, sans surnom, des Bouchard dit Dorval.

De quelle localité l'ancêtre était-il parti pour venir s'établir dans la Nouvelle-France ? M. l'abbé G. Dugas a publié dans le *Devoir* du 21 décembre 1911, un article sur la famille Dorval où il confond l'un avec l'autre Claude Bouchard et Claude Bouchard dit Dorval. Aussi fait-il venir ce dernier du Perche ; or, d'après Tanguay, il était de Montigny, en Picardie. La Picardie, ancienne province du nord de la France et à l'est de la Normandie, donna naissance, en 1789, au département de la Somme et en partie à ceux du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise. Or, nous cherchions en vain sur les cartes ordinaires de ces départements le nom de Montigny. D'ailleurs, il y a actuellement une cinquantaine de communes qui portent ce nom. Heureusement, l'abbé Ferland, à la fin du premier volume de son *Cours d'histoire du Canada*, ajoute un qualificatif au nom lorsqu'il nous apprend que Claude Bouchard venait de Montigny-Lengrain. Comme il y a plus de 36000 communes dans notre ancienne mère patrie, il est inutile de recourir aux dictionnaires de géographie usuels pour se renseigner sur des communes qui ne sont pas même chefs-lieux de canton. Pour nous, dans ces cas, nous recourons à la *Grande Encyclopédie* publiée par une société de savants et de lettrés. Sur

l'objet de notre recherche nous y trouvons ce qui suit : " Montigny-Lengrain. Comm. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne: 643 hab." Et sur une carte du dép. de l'Aisne dans le même ouvrage, nous rencontrons le nom de la commune Montigny-Lengrain: elle est située à quelques kilomètres au sud de Vic. Cette dernière localité se trouve sur une carte similaire du Petit Larousse Illustré, à l'ouest de Soissons.

Nous ignorons en quelle année- Claude Bouchard vint s'établir au pays. Dans son bel et savant ouvrage sur *Notre-Dame de Sainte-Foy*, le chanoine Scott nous apprend que Bouchard obtint sa terre du gouverneur, M. de Montmagny, en 1649. Nous croyons ici à une erreur de lecture ou de tabellion; M. de Montmagny ayant quitté la Nouvelle-France en septembre 1648, à l'année 1649 ne faut-il pas substituer celle de 1647 que nous présumons être alors l'année d'arrivée de Bouchard? Ce dernier en l'an 1647 avait vingt et un ans étant né, d'après Tanguay, en 1626.

Claude Bouchard alla se fixer à l'établissement Saint-Joseph de Sillery, qui s'étendait plus à l'ouest que la paroisse actuelle de Saint-Colomb-de-Sillery et faisait partie de Sainte-Foy. Sa terre, de quatre arpents de front sur douze et demi de profondeur, était voisine et à l'ouest de celle de Jean Hayot sur laquelle, au dire du chanoine Scott, est construit le pont de Québec.

Bouchard exerçait la profession de chirurgien et remplissait aussi l'office de médecin comme d'ailleurs tous les chirurgiens à cette époque primitive de la Nouvelle-France. Aussi fut-il le "deuxième médecin" de Sainte-Foy et figure-t-il sur la liste des médecins que donne Tanguay et qui pratiquèrent au pays de 1608 à 1700. Un jour, les services de Claude Bouchard, comme chirurgien, furent requis pour un habitant du Cap-Rouge, nommé Michel Morin, qui avait été blessé de deux balles, à la tête, par les Iroquois. Morin mourut au bout de trois semaines. Bouchard reçut pour honoraires, des habitants du Cap-Rouge, " seize boisseaux de blé, à six livres le boisseau, provenant de la terre du dit Morin ".

Claude Bouchard épousa en 1650 Geneviève, fille de Thomas Hayot. D'après le chanoine Scott, Tanguay n'au-

rait pas connu ce premier mariage de Bouchard. D'où vient alors qu'il mentionne le mariage en parlant des enfants de Thomas Hayot ? (Vol. I, p. 300).

Le premier mars 1651, décédait l'épouse de Bouchard en donnant naissance à une fille qui fut simplement ondoyée par le P. Dequen, et mourut peu après. A cette époque le veuvage était souvent de courte durée. Dans son *Intendant Talon* et à la suite de Dollier de Casson, l'honorable Thomas Chapais cite le cas extraordinaire d'une femme "laquelle ayant perdu son mari a eu un banc publié, dispense des deux autres, son mariage fait et consommé avant que son premier mari fût enterré !"

Bouchard laissa écouler plus de huit mois avant de se remarier, et convola en secondes noces, à Québec, le 20 novembre 1651, avec Marguerite Bénard. Les deux premiers enfants qui naquirent de ce mariage furent baptisés à Sillery: Jean, le 21 novembre 1652; et Marie, le 9 décembre 1654. Il résida dans cette localité environ huit ans, de 1647 à 1655; puis transporta ses pénates au Château-Richer. Comme dans cette dernière paroisse on ne tient registres que depuis 1661, les baptêmes de deux enfants de Bouchard furent enregistrés à Notre-Dame-de-Québec. Aussi nous avons cru de prime abord que Bouchard avait résidé à Québec pendant quelques années, mais depuis nous avons pris connaissance d'un document datant de 1656 et où dès lors il est dit expressément que Claude Bouchard est "demeurant en la côte de Beaupré".

D'après le recensement de 1667, Bouchard était en possession de "40 arpents en valeur".

Tanguay laisse sous l'impression que Claude Bouchard a terminé ses jours au Château-Richer; c'est tellement le cas que l'abbé Forgues dans sa *Généalogie des familles de l'Île d'Orléans*, ne le mentionne même pas. Or L.-P. Turcotte prétend, en son *Histoire de l'Île d'Orléans*, que Claude Bouchard s'est sûrement établi dans l'Île dès 1668. Cette affirmation est partiellement confirmée par le recensement de 1681 où l'on voit que Marguerite Bénard est devenue veuve et qu'elle habite, avec ses enfants, l'île d'Orléans. La carte de cette île, du Sieur de Villeneuve, nous indique, en 1689, où se trouvait la propriété de Claude Bouchard léguée

par lui à son fils aîné Jean : elle était la dernière propriété de Saint-Pierre, séparant cette paroisse de sa voisine, celle de Sainte-Famille.

Le recensement de 1681 nous apprend que le dernier-né de la famille de Claude Bouchard était âgé d'un an. Nous en devons conclure que le premier ancêtre, au pays, des Dorval, est décédé en 1680 ou avant l'été de 1681 pendant lequel se fit le recensement.

Des enfants de Claude Bouchard, quatre se marièrent : deux garçons et deux filles. Jean, l'aîné, eut de ses deux mariages douze enfants qui tous se marièrent. Il avait épousé en secondes noces Marie-Antoinette Chouart, fille de Médard Chouart, sieur des Groseillers et l'un des fondateurs de la compagnie de la baie d'Hudson.

Paul-Claude Bouchard s'établit après son mariage, à Sainte-Anne-de-Beaupré et n'eut pas d'enfant mâle.

Marie Bouchard eut pour époux François Bigot, fils de François Bigot, notaire royal au Cap-de-la-Madeleine. Le nouveau couple s'établit à Champlain.

Enfin Marguerite-Ursule Bouchard se maria à Boucherville avec un nommé Pierre Girard, natif de Bure, en Normandie.

LUCIEN SERRE

LES DISPARUS

Alexis Lesieur Désaulniers—Né à la Rivière-du-Loup (en haut) le 31 août 1837, du mariage de Alexis Lesieur Désaulniers et de Julie Bélair. Admis au barreau en 1861, il s'établit dans sa paroisse natale. M. Désaulniers fut député de Maskinongé à l'Assemblée législative de 1867 à 1871 puis du même comté à la Chambre des Communes de 1884 à 1887. Il décéda le 9 juillet 1918. M. Désaulniers travailla beaucoup pour le progrès de la ville de Louiseville (ancienne Rivière-du-Loup en haut). Cette ville lui doit la création du premier mode d'éclairage de ses rues. Son premier aqueduc fut aussi construit par une compagnie formée par M. Désaulniers (*L'Echo de Saint-Justin*, 1er mars 1927).

PIERRE-JEAN-BAPTISTE TESTARD DE
MONTIGNY

Fils aîné de Jean-Baptiste Testard de Montigny, capitaine dans le détachement de la Marine et chevalier de Saint-Louis, et de dame Charlotte Trottier Des Rivières, il naquit à Montréal le 2 novembre 1750 (1). Passé en France avec son père après la capitulation de Montréal, il revint au pays et s'y établit. Il épousa, en premières noces, à Montréal, le 12 août 1771, sa cousine Charlotte, née en 1755, du mariage de Pierre-Julien Trottier Des Rivières avec Marie-Anne-Louise Testard de Montigny (2). Madame de Montigny décéda en 1779. Pierre-Jean-Baptiste convola en secondes noces, à Détroit, le 1er mars 1790, avec Agathe, fille de Jéhu Hay, lieutenant-gouverneur de cette ville, et de dame Marie-Julie Rhéaume. Signèrent le registre: John Robertson, François Baby, Agathe Hay, John Hay, frère de l'épouse, John Askin, Montigny Louvigny, Pat. Morand, Alex. Grant, Jacques Baby et P. Fréchette, prêtre curé (3).

Notons en passant que Tanguay fait erreur lorsqu'il donne Madeleine Damours de Clignancourt comme la deuxième femme de M. de Montigny (4). L'acte ci-dessus mentionné dit expressément que M. de Montigny est "veuf de feu Anne-Marie Trottier Desrivieres". On voit par ce document que M. de Montigny avait ajouté à son nom celui de sa grand'mère, née de La Porte de Louvigny. Nous le voyons cependant signer une lettre au gouverneur, le 3 avril 1807 : Louvigny de Montigny (5).

M. de Montigny se mit dans le commerce des fourrures dans les pays d'en haut et semble avoir fait de bonnes affaires. Lors de l'invasion de la province par les Américains, en 1775, il fut l'un des premiers à répondre à l'appel de M. Picoté de Belestre d'aller reprendre le fort Saint-Jean qu'avait occupé l'avant-garde américaine, commandée par Benedict Arnold, le 18 mai. Mais celui-ci s'étant immé-

(1) Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. VII, p. 284.

(2) *Idem*, p. 285.

(3) Registres de Détroit, tome III, aux Archives d'Ottawa.

(4) Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. VII, p. 285.

(5) Archives du Canada.

diatement retiré, M. de Belestre s'était mis avec son contingent de Canadiens aux ordres du major Preston, du 26^e régiment d'infanterie anglaise, commandant du fort. Ce dernier ayant choisi M. de Montigny pour aller porter un message pressant à Carleton, celui-ci retint le messager auprès de lui à Montréal (9 sept. 1775). Ce fut grâce à ce message qu'il ne fut pas fait prisonnier avec la garnison du fort qui dut peu après se rendre à Montgomery (5 nov. 1775) (1). M. de Montigny accompagnait Carleton, le 30 octobre précédent, dans sa tentative de traverser le fleuve dans le but de faire une descente à Longueuil, mais les Américains les avaient repoussés (2).

Le printemps suivant (1776), M. de Montigny mit à exécution un plan qu'il avait formé contre les envahisseurs retranchés aux Cèdres. Il leva des hommes à ses propres frais et déboursa pour cet objet une somme de 1350 louis (3). Si le mobile qui fait agir la plupart des hommes est l'intérêt personnel, il faut avouer que notre héros était fort au-dessus de cet égoïsme mesquin. Chez lui, le devoir et la gloire militaire primaient tous les autres sentiments ; ils étaient héréditaires dans sa famille.

M. de Montigny se joignit ensuite à M. de Lorimier, commandant d'un parti de soldats et de Sauvages d'Oswegatchie. Partis de Montréal pour se rendre aux Cèdres, ils rencontrèrent, le 19 mai 1776, à quatre milles de cet endroit, un détachement américain conduit par le major Henry Sherburne qui venait pour renforcer la garnison américaine du fort des Cèdres. Après un combat acharné l'ennemi fut entouré et dut se rendre prisonnier (4).

Après la guerre, M. de Montigny se remit au commerce. Il fut l'un des signataires de l'adresse présentée au lieutenant-gouverneur Henry Hamilton, en juin 1785, par les marchands de Montréal, pour le remercier des soins qu'il donnait au développement du commerce de l'Ouest. Il signait également les adresses au roi et à lord Dorchester

(1) Archives du Canada.

(2) L'abbé Verrean, *Invasion du Canada*, p. 66.

(3) Archives du Canada.

(4) *A History of the Organization, Development and Services of the Military and Naval forces*, vol. 2, pp. 27, 161, 239, 240. Pour récit détaillé du combat, voir *Invasion du Canada*, pp. 278 et suiv.

dans lesquelles les Canadiens s'opposaient au changement projeté de la constitution. Ces adresses furent publiées dans la Gazette de Québec le 13 novembre 1788. Son nom apparaît aussi au bas d'une nouvelle adresse sur le même sujet, parue dans la Gazette de Québec du 28 janvier 1789.

Vers la fin de 1789, lord Dorchester l'envoyait à Détroit. Je n'ai pu encore trouver quelle était sa mission. Il y demeura jusqu'en 1796.

En 1792, ayant appris que le général américain Wayne marchait contre le fort anglais de Miamis et voyant que le 24^e régiment d'infanterie, qui défendait ce fort, était en danger, M. de Montigny, dont le père avait été commandant de ce fort avant la conquête, leva, à la hâte, un corps de 200 Canadiens pour renforcer la garnison. Il reçut les remerciements des généraux Simcoe et England qui firent rapport de sa belle conduite au commandant en chef, mais M. de Montigny n'en fut pas moins oublié lorsqu'on octroya des demi-soldes aux officiers qui avaient servi pendant et après la guerre de l'Indépendance américaine (1).

Lord Dorchester ayant décidé, en 1796, de lever un régiment de volontaires à deux bataillons, il donna le commandement du premier à M. Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil et chargea M. de Montigny de lever à Détroit une compagnie de Canadiens pour ce corps qui prit le nom de Royal Canadien Volontaire. Mais comme le gouverneur avait négligé de donner à l'officier commandant de ce poste les ordres et les pouvoirs nécessaires pour fournir les provisions aux nouvelles recrues, M. de Montigny dut descendre à Montréal et se rendre même jusqu'à Québec, pour faire approuver l'engagement de ses 45 hommes (2). On ne rencontre pas tous les jours des hommes comme celui-là. Non content d'offrir ses services et de lever une compagnie pour le nouveau régiment, il avait lui-même fait les avances de fonds nécessaires.

M. de Montigny commanda sa compagnie jusqu'au licenciement du régiment, en 1802. Le premier bataillon tint d'abord garnison à Montréal jusqu'en 1798 et fut ensuite deux ans à Sorel. Une partie fut alors envoyée à Saint-Jean-d'Iberville et l'autre à Québec. Se trouvant ensuite

(1) Archives du Canada.

sans emploi, M. de Montigny s'adressa à Son Altesse Royale le duc d'York pour lui faire de nouveau l'offre de ses services. Il reçut une réponse encourageante mais, en août 1807, l'on ne s'était pas encore rendu à ses désirs (3). Il fut cependant, peu de temps après, nommé agent résident et capitaine des Sauvages à Saint-Régis.

M. de Montigny occupait encore ce poste de confiance lorsque la guerre fut déclarée en juin 1812. Il fut confirmé dans sa charge et nommé membre de l'état-major du Bas-Canada.

Surpris par l'ennemi, lors d'une incursion à Saint-Régis, durant la nuit du 23 octobre 1812, M. de Montigny fut fait prisonnier et conduit à Albany. Il fut échangé contre un colonel américain et il mourut de ses blessures le 23 février 1813, âgé de 63 ans, laissant une veuve et plusieurs enfants. Sa veuve, Agathe Hay, reçut une pension viagère de 30 louis.

Un de ses fils, Pierre-Benjamin, fut admis à la pratique du droit, à Montréal, le 1er décembre 1828.

FRANCIS-J. AUDET

LETTRE DE M. LOUVIGNY DE MONTIGNY

Monsieur,

Je croirois manquer au devoir d'un sujet fidèle, si en ce moment apparent de trouble, je n'offrois pas mes services comme militaire. Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, permettez-moi de représenter ce que j'ai fait par devoir, et vous jugerez si je suis digne d'une attention particulière.

En 1775, lors de l'invasion des américains en Canada, j'ai été un des premiers à l'établissement du fort St. Jean d'où je sortis peu de temps avant sa reddition pour raison de service, ayant été choisi par le major Preston, du 26^e Régiment, pour lors commandant, pour un message difficile auprès du Général Carleton qui me retint à Montréal sous les ordres duquel je continuai les mêmes services jusqu'à l'entrée des américains. Le printemps suivant je mis à exécution le

plan que j'avais formé contre les Cèdres, je levai des hommes à mes frais, ces frais ont exéde 1350 louis.

Sur la fin de l'an 1789, je fus choisi par Mylord Dorchester et par confiance envoyé au détroit, j'abandonnais de nouveau mes intérêts, étant alors en commerce; ce service était difficileux m'a aussi couté. En 1792, lors que *Waine* Général américain marchoit contre le fort anglois des miamis je n'hésitois pas, voyant la garnison du 24^e régiment en danger, de lever à la hâte, 200 Canadiens, pour les renforcer, il ne convient pas d'en dire davantage, les rapports qu'ont fait de mes services le Général Simcoe, Général England doivent (être) la confirmation de ma loyauté, capacité et utilité. Quoique mes compagnons d'armes pour les services de St. Jean jouissaient de l'avantage d'une demie paye depuis l'an 1783 que par oubli je ne fus pas mis sur la liste qui avoit été ordonnée, Mylord Dorchester en 1796 m'envoya des ordres pour lever une compagnie pour le Royal Canadien Volontaire négligea de donner ordre que mes recruts fussent passé au détroit, pas même à l'officier commandant de me fournir des provisions, mais j'étois (trop) l'ami du Colonel England, pour lors pour qu'il ne m'aidat pas de tout son pouvoir à me fournir les provisions sur requête. Je complettois en six semaines, descendis faire approuver mes hommes à Montréal et Québec sur mes risques ayant avancé le montant des engagements à quarante cinq hommes. Cette compagnie auroit fait honneur au premier régiment réglé.

Depuis la réforme en 1802 j'ai offert mes services pour les deux régiments qui lèvent dans la province. J'ai pris même la liberté d'écrire à Son Altesse Royal Monseigneur le duc d'York. Je n'ai eu que l'avantage d'une réponse très encourageante. Quant à l'opinion que l'on doit avoir des Canadiens dans les conjonctures présentes, il n'y a pas de doute que les bons moyens qu'il me semble que vous voudrez bien employé, vous en procurera pour le service un aussi grand (nombre) que désiré. Les Sauvages domiciliés sont nombreux composant environ mil hommes il seroit facile de les organiser les rendre fidels en appointant de bons officiers quoique la politique américaine ait cherché à se les attacher par des petits moyens dans un temps ou notre gouver-

neur les négligeait. Je ne dirois pas ceci à tout autre qui ne seroit pas comme vous commandant en chef dans cette province. Il est encore bien des choses, mais je m'aperçois que j'ai déjà dit beaucoup. Si mes services, ma présence à Québec est jugé nécessaire, je me ferai un devoir de recevoir et obéir vos ordres. Étant avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très ob. Serviteur,

LOUVIGNY DE MONTIGNY

Montréal 3 aoust 1807.

GENEALOGIE

I. *Jacques Testard*, sieur de La Forest, né en Normandie, fils de Jean Testard et de dame Anne Godefroy, de Rouen. Il épousa à Montréal, en novembre 1659, mademoiselle Poumin, veuve du sieur de La Bardillière.

II. *Jacques Testard*, sieur de Montigny, né vers 1662, épousa, 1^o, en 1696, mademoiselle Damours, fille de Mathieu Damours, membre du Conseil Souverain, et de Marie Marsolet ; 2^o, Marie, fille du sieur de La Porte de Louvigny, gouverneur des Trois-Rivières, chevalier de Saint-Louis en 1712.

III. *Jean-Baptiste*, né à Montréal le 16 juin 1724; marié à Montréal, le 25 octobre 1748, à Charlotte, fille de Julien Trottier Des Rivières; décédé à Blois, France, le 20 novembre 1786, chevalier de Saint-Louis.

IV. *Pierre-Jean-Baptiste* (dit de Louvigny).

Armes de la famille de Montigny. D'azur, au chevron d'argent, avec trois canettes de même, posées, deux en chef, et l'autre en pointe.

QUESTION

Il me semble avoir lu dans un auteur anglais que sous le régime français, l'île d'Orléans, servait de colonie pénale ou, tout au moins, de lieu de détention pour les criminels. Qui a pu inventer une blague aussi dénuée de fondement ?

Ins.

LA FAMILLE FLEURY - DES MARAIS

Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* enregistre, sans date, (IV, 38), le mariage d'un nommé Jacques Fleury avec Marie-Josèphe Ouimet et il donne aux deux époux 6 enfants qui sont nés entre 1731 et 1738, soit à l'île d'Orléans, soit à Québec. Ce Jacques Fleury s'appelait Fleury Des Marais et par les registres de la Prévôté de Québec, nous voyons qu'il était marchand à Québec en octobre 1735.

Tanguay, parce qu'il n'a pas rencontré son acte de mariage, n'a pu nous faire connaître ses origines. M. Chaix d'Est-Ange vient heureusement y suppléer. Voici la notice qu'il consacre dans son grand *Dictionnaire des familles françaises* (XVIII, 202), à la famille Fleury de la Caillère, du Plessis et des Marais.

“ Famille de haute bourgeoisie, originaire de Fontenay-le-Comte, en Poitou, dont Beauchet-Filleau a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Ses armes sont : d'azur à une étoile d'argent accompagnée de 3 croisettes de même, 2 et 1.

“ La filiation remonte à Paul Fleury, sieur du Nizeau, dont le fils aîné, Mathieu, né en 1625, fut chanoine de La-Rochelle et dont le second fils, Pierre, sieur du Nizeau et de la Caillère, né en 1629, lieutenant-général des traites à Fontenay, eut quatre fils : 1° Jean, auteur de la branche aînée ; 2° Étienne, sieur de Beauregard, secrétaire du Roi au Conseil d'Alsace, dont le fils Louis, mort sans alliance, se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse du Poitou et dont la fille épousa M. LeBoeuf de Saint-Mars ; 3° Jacques-Venant, auteur de la branche cadette ; 4° Pierre, sieur de Nizeau, conseiller au présidial de Poitiers, décédé en 1760, dont le fils, Pierre-Henry Fleury de la Caillère, conseiller au présidial de Poitiers après son père, marié en 1760 à Mlle Bonnel de la Chaletière, n'eut que des filles.

“ Jacques-Venant Fleury, sieur des Marais, auteur de la branche cadette, alla se fixer au Canada et se maria à Québec. Sa descendance paraît s'être éteinte avec son arrière-petit-fils, Armand-Pierre Fleury des Marais, né en 1825, décédé en 1869, dont la fille unique épousa, en 1876, M.

Charles Michau, conseiller d'arrondissement des Herbiers, en Vendée ”.

Par ailleurs, nous retrouvons dans les *Archives de la Rochelle* (Supplément E, 952) un acte de mariage qui fournit un chaînon de plus dans la filiation incomplète rapportée par M. Chaix d'Est-Ange.

“ 16 février 1786, mariage de Marc-Antoine-Jacques Fleury de la Vergne, seigneur de la Laudière et de la Vergne, officier des gendarmes de la compagnie d'ordonnance du roi sous le titre de Flandre, natif de Québec, Canada, fils de feu Jacques Fleury DesMarais et de Marie-Josèphe Ouimet avec Magdelaine-Gabrielle Cassaigne, veuve d'Antoine Girardeau, négociant ”.

Il s'agit sans aucun doute de Marc-Antoine-Jacques Fleury, baptisé à Québec, le 10 septembre 1737.

Il serait intéressant de savoir s'il existe quelque relation entre cette famille Fleury des Marais et la famille Fleury Deschambault qui est également du Poitou.

En parlant de Jacques-Alexis Fleury, le *Bulletin de Saintonge et d'Aunis* (XII, 143) dit que ses enfants se qualifiaient de sieurs de la Gorgendière, de la Janière, d'Eschambault et des Marets, mais l'on vient de voir qu'il s'est trompé sur ce dernier point. Les Fleury des Marais, s'ils sont apparentés aux Fleury d'Eschambault, ne le sont que d'assez loin.

AEG. FAUTEUX

LES DISPARUS

Pascal-Amable Dionne—Né à Kamouraska le 30 avril 1827, du mariage de l'honorable Amable Dionne et de Catherine Perrault. Admis au barreau en 1850, il pratiqua sa profession pendant un an à Québec puis s'en alla résider dans sa seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies. Décédé le 16 septembre 1870. M. Dionne composa un bon nombre de poésies légères qui, malheureusement, n'ont pas été conservées. Dans le *Foyer Canadien* on trouve un poème comique *La Tauride* qui fut composé en collaboration par MM. Pascal-Amable Dionne et Arthur Cassegrain.

UN VAUXHALL A MONTREAL AU 18e SIECLE

Un éditeur de Toronto, M. Douglas Robertson, de l'*Evening Telegram*, nous demandait en 1923, si nous avions des notes sur le *Vauxhall* de Montréal du 18e siècle: il venait de trouver mention de ce lieu dans un *Journal de voyage* encore inédit et tenu par une dame d'Angleterre durant un séjour qu'elle fit en Canada, au temps jadis.

Le journaliste anglo-canadien accompagnait sa lettre de l'extrait suivant où la voyageuse avait noté l'emploi de sa journée du 22 août 1785 :

“Took leave of several of my friends, engaged part of the morning in work. After dinner I called upon Miss Findlay, with whom and Mrs. Walker, Miss Fraser, Miss Howard, Mme Gaudreau, I walked to Vauxhall, about a mile from the town. I have mentioned this place before. We drank tea and danced for several hours afterwards, when we returned to town, having enjoyed a very pleasant and agreeable afternoon”.

A cet extrait, M. Robertson ajoutait : “Although the diarist would let one infer to the contrary, it is the sole reference I can find to Vauxhall.”

Cette demande nous prit au dépourvu. Qu'était-ce qu'un Vauxhall ? Heureusement, la belle collection de dictionnaires de la bibliothèque du barreau n'était pas loin et nous avons les archives judiciaires sous la main. Diverses occupations ne nous ont cependant pas permis de formuler une réponse avant ce jour.

* * *

Vauxhall fut un parc d'amusements fondé sur le bord de la Tamise, à Londres, en 1661, mais dont le renom date surtout de 1732. Pendant cent années, et plus, ce fut le lieu de réunion favori de la société élégante d'Angleterre.

On y voyait des jardins bien tracés et de longues allées ombrées, avec ici et là des kiosques, des rotondes, des pavillons, des serres de fleurs. Ailleurs il y avait des salles de bal puis des salles de spectacles richement décorées où se produisaient les meilleurs jongleurs et clowns. On n'avait eu garde d'oublier pour les petits, un théâtre de marionnettes et d'ombres chinoises et un carrousel. Enfin, le public

était convié à de fréquentes fêtes de nuit, avec feux d'artifice et illuminations féériques. Bref tous les genres d'amusements étaient rassemblés dans cet endroit où l'on pouvait également faire bonne chère, car il y avait restaurant et café.

La vogue du Vauxhall londonien " excita l'esprit d'imitation, et Paris ainsi que d'autres villes virent s'élever de pâles copies de l'original ".

C'est alors que Montréal en Amérique n'échappa pas à la contagion.

* * *

Le 10 avril 1781, Nicolas Hubert vendait à John Franks, négociant de race juive, un lopin de terre sis au coteau Saint-Louis.

Le 14 mai suivant, J.-B. Desève, marchand, procureur de F.-M. de Couagne, ancien négociant de Montréal, retiré à Repentigny, vendait à son tour, au même Franks à Repentigny un autre terrain voisin du premier.

C'est sur ces deux lots, d'une assez grande superficie, que Franks installa le Vauxhall dont il est question au début de cet article. Mais il paraît que la Fortune refusa de sourire à l'entreprise, car l'immeuble fut saisi en 1788 et vendu l'année suivante.

En abandonnant Vauxhall, John Franks consacra son activité à un café, qu'il avait rue Notre-Dame. Et comme il était de la franc-maçonnerie, ce fut chez lui, que le samedi, 14 juin 1788, à 3h. de l'après-midi, se réunirent les francs-maçons de Montréal, à l'occasion de leur fête d'été.

Il dut quitter Montréal en 1789 ou 1790 pour aller exercer sa profession à Québec, et là, également, il devint l'hôte de l'ordre maçonnique en 1791 et 1792. Puis, le 31 mars 1794, décédait dans la capitale, le fondateur du Vauxhall.

Son ancien établissement avait été acquis du shérif le 23 décembre 1789 par Richard Dillon ancien valet de Lord Dorchester qui voulait s'essayer dans l'industrie de l'hôtellerie. Le nouvel acquéreur ne fut pas plus heureux que son prédécesseur et après s'être endetté assez fortement, Dillon passa ses jardins au " baron " de la fourrure, Joseph Frobisher. A ce moment l'immeuble hypothéqué consistait en 20

arpents de terre complantés d'arbres fruitiers, lesquels entouraient deux grandes maisons et autres bâtiments "communément appelés du nom de Vauxhall".

C'est là que le fastueux baron construisit en 1792, la demeure qu'il appela *Beaver Hall* par analogie ou par réminiscence et dont le nom reste encore attaché au chemin en pente qui donnait accès à sa riche habitation.

* * *

Peut-on ajouter que cette propriété faisait partie d'une grande terre qui, jadis, a été possédée par les d'Ailleboust de Cuisy ; avant eux par l'un des compagnons de Dollard, Blaise Juillet, et, en premier lieu, par Simon Richomme auquel M. de Maisonneuve l'avait concédée.

Ensuite, peut-on abandonner le sujet sans rappeler que l'idée du Vauxhall fut reprise avec succès par Édouard Guilbault, dont le jardin fameux fut l'une des attractions montréalaises du 19^e siècle et, plus près de nous encore, par Ernest Lavigne et Joseph Lajoie, qui surent faire de leur Parc Sohmer, un lieu d'agrément cher à deux ou trois générations de Montréalais ?

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

L'abbé J.-B. Boucher-Belleville—Né à Québec le 23 juillet 1763, du mariage de Jean-Baptiste Boucher-Belleville et de Marie Martin. Ordonné prêtre le 7 octobre 1787, il fut d'abord vicaire à Saint-Ours. En 1792, il était nommé curé de Laprairie, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée le 6 septembre 1839. On doit à M. Boucher-Belleville le *Cantique à l'usage des missions* qui a eu onze à douze éditions, dont la première fut dédiée à Mgr d'Esgly et la deuxième à Mgr Denaut. Quelques-uns des cantiques de ce recueil sont de lui. En 1806, M. Boucher-Belleville avait publié un *Manuel abrégé de controverse*, traduit de l'anglais de J. Mannock. Cet ouvrage fut, dit-on, imprimé aux frais de Mgr Plessis. A consulter sur M. Boucher-Belleville *Études et appréciations, nouveaux fragments apologétiques* (1827) de Mgr L.-A. Paquet.

REPONSES

La première loge de francs-maçons au Canada
(XII, p. 160) — Dans sa brochure *La franc-maçonnerie dans la province de Québec*, Jean D'Erbrée écrit :

“Avant 1743”, dit Robinson, “la maçonnerie en France était devenue, pour ainsi dire, universelle. Les loges de francs-maçons étaient le foyer des doctrines les plus étranges et les plus criminelles. Elles se trouvèrent peuplées d'avocats au Parlement, d'abbés sans bénéfices et de soi-disant philosophes qui y discutaient sur toutes les matières de religion et de politique”.

“La colonie française de la Nouvelle-France n'échappa point à cette contagion d'impiété. La noblesse et la bourgeoisie canadiennes lisaient Voltaire. Elles en prirent vite l'esprit et les tendances. Le terrain était préparé pour l'action maçonnique.

“Quelques années seulement avant la conquête, c'est-à-dire vers 1755, une loge de maçons fut établie à Québec. L'on conserve encore dans les archives de l'ordre, les noms de ces premiers maçons canadiens, mais, par égard pour leurs descendants dont la dévotion à l'Église proteste aujourd'hui contre la folle conduite de leurs ancêtres, il est, je crois, plus charitable de laisser dormir ces noms dans le silence des loges.”

Nous ne voulons pas mettre la bonne foi de Jean D'Erbrée en doute, mais il n'est aucunement prouvé qu'une loge de francs-maçons ait existé à Québec avant la Conquête.

John-Ross Robertson, dans son *History of Freemasonry in Canada*, écrit à ce propos :

“It is stated in Rebold's History of Freemasonry, that “as early as 1721 Lodges of Freemasons were established in Canada”, but there is no evidence to support this assertion, although in 1851 a French lodge working in Paris wrote to Albion Lodge, Quebec, asking for fraternal alliance, and stating “you have one of the most ancient Temples of Free Masonry, since its erection dates from 1721”. This quotation, however, was evidently based upon the fiction that the statement of Rebold was correct. There is nothing in the way of proof to support this assertion, or that of other

writers who claim that a lodge was in existence in 1755 at Quebec.”

Il est certain, toutefois, que chaque régiment qui vint combattre au Canada sous les ordres de Wolfe avait sa loge. Dans le *Journal* du capitaine Knox, à la date du 27 décembre 1759, on lit : “The anniversary (fête de Saint-Jean l’Évangéliste) was duly observed by the several lodges of Freemasons in this garrison.”

En plusieurs autres endroits du *Journal* de Knox, il est fait allusion aux loges des régiments anglais qui vinrent faire la conquête du Canada sous les ordres de Wolfe. Mais toutes ces loges étaient anglaises non canadiennes.

Il n’y a pas de preuves écrites que nous avons eu des loges de francs-maçons sous le régime français, à part l’affirmation que nous venons de citer.

Les loges au Canada datent du régime anglais (1).

L’arrière-fief Hope (XV, p. 128) — Cet arrière-fief, dans la seigneurie de Lanaudière, comté de Maskinongé, comprend aujourd’hui tout le territoire de la paroisse de Saint-Didace.

Il fut concédé à la suite d’un procès perdu par l’honorable Charles Tardieu de Lanaudière, seigneur de Sainte-Anne-de-la-Pérade. L’acte de concession est en date du 12 février 1806, devant M^{re} Louis Chaboillez, notaire à Montréal. Nous lisons dans cet acte : “L’honorable Charles Lanaudière pour se libérer du montant d’un jugement obtenu contre lui par Alex. Auldjo, syndic des créanciers de feu Jacob Jordan, ci-après nommés pour la somme de trois mille trois cent quatre livres courant a volontairement reconnu et confessé par ces présentes avoir baillé et concédé à titre de fief mouvant et relevant du fief de Lanaudière, à Dame Angéline Blondeau, veuve Gabriel Cotté, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le dit défunt que comme tutrice aux quatre enfants issus de son mariage avec le dit défunt, Alexandre Auldjo, Joseph Frobisher, faisant pour Delles Marguerite et Catherine Howard, héritiers de feu Joseph Howard leur frère, David

(1) Voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IV, p. 188.

Ross, avocat de Montréal, fondé de pouvoir de Williams Murray, James Dow, faisant et agissant pour James Dunlop, John Neagles et Philo Letitia Thomson, veuve John Thomson à ce présents et acceptants, tant pour eux qu'aux noms de ceux pour lesquels ils agissent."

Cette concession comprenait vingt mille arpents en superficie dans le district des Trois-Rivières et deux mille arpents de terre en superficie dans le district de Montréal, de l'autre côté de la ligne séparant les districts des Trois-Rivières et de Montréal. Concession faite à la charge seulement "de la foi et hommage envers le seigneur dominant ou primitif du fief de Lanaudière".

Cet acte fut ratifié le 12 mars 1806 par dame Elisabeth de la Corne, épouse de l'honorable Charles de Lanaudière, par acte de M^{re} F. Tétu, N. P., de Québec.

Ce fief reçut son nom de l'honorable Charles Tardieu de Lanaudière en souvenir de Henry Hope, commandant en chef de l'armée canadienne en 1785, et lieutenant-gouverneur en 1786. Le fief Hunter, voisin de ce dernier, reçut également son nom du seigneur Charles de Lanaudière, en 1798, en l'honneur de Peter Hunter, qui fut un militaire de marque.

Le fief Hope passa par héritage à Maurice Laframboise, Alfred Larocque et Joseph Félix Larocque, tous alliés aux Cotté. Ces trois derniers vendent le 22 septembre 1848 par acte devant M^{re} C.-F. Papineau, notaire à Montréal, à James Armstrong, avocat de la cité de Montréal, le fief Hope, pour la somme de neuf cent quarante-trois louis courant.

James Armstrong, avocat, mourut en 1888. Nous voyons par son testament, vérifié le 1^{er} décembre 1888, que son fils, James Ferguson Armstrong, de Golden, dans le district de Kootenay, en Colombie-Anglaise, était exécuteur testamentaire et administrateur des biens de feu son père.

Le Trust and Loan, de Montréal, fit vendre le fief Hope par le shérif des Trois-Rivières, contre James Ferguson Armstrong. Cette vente eut lieu à la porte de l'église de St-Didace, le 7 avril 1889. C'est le Trust and Loan qui acheta pour sauver sa créance. Ce dernier vendit le 27 sep-

tembre 1808 à Arthur Delisle, M. D., de Montréal, par acte devant M^{re} J. Jobin, N. P., de Montréal.

A la mort du docteur Delisle, le 22 décembre 1925, il était encore en possession de cet arrière-fief.

RICHARD LESSARD

Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur (XXXIII, p. 122) — Fils de François-Antoine Pécaudy de Contrecoeur et de Jeanne de Saint-Ours, il naquit à Contrecoeur le 26 janvier 1706, et il épousa, à Boucherville, le 10 janvier 1729, Madeleine, née en 1707, fille de René Boucher de La Perrière. Après la mort de celle-ci il se remaria à Montréal, le 9 septembre 1768 avec Marguerite Puigibaut, née en 1709, veuve d'Étienne Robert de La Morandière, ingénieur du roi, et fille de Louis Hingue de Puigibaut et de Marguerite Gaultier de Varennes.

Claude-Pierre devint l'un des principaux officiers de la colonie: ayant obtenu une expectative d'enseigne en second, le 7 mai 1726, il devint enseigne en second le 20 avril 1729, et enseigne en pied, le 13 avril 1734. Promu lieutenant et commandant du fort Saint-Frédéric en avril 1742, il obtenait le grade de capitaine en février 1748.

Envoyé, en 1753 par le marquis Duquesne, pour commander sur l'Ohio, en remplacement du sieur Marin, il chassa, le 17 avril de l'année suivante des miliciens anglais occupés, sous la direction de l'enseigne Ward, en l'absence du capitaine Trent, à la construction d'un fort au confluent de la Monongahéla et de l'Alléghany, à vingt lieues à peu près des Apalaches, et il éleva le fort Duquesne à cet endroit.

Le mois suivant, M. de Contrecoeur envoya le sieur de Jumonville, avec une petite escorte destinée à le protéger contre les Sauvages, pour sommer le colonel Washington de se retirer de la vallée de l'Ohio. On sait comment le parlementaire canadien fut surpris et tué par les miliciens de Washington, le 28 mai. M. de Contrecoeur croyant à un guet-apens, dépêcha M. Coulon de Villiers, frère de la victime, pour venger sa mort. M. de Villiers attaqua le colonel Washington, renfermé dans le fort Nécessité. Après un violent combat qui dura dix heures, celui-ci dut capituler. Ce beau fait d'armes se passait le 3 juillet 1754.

Au mois de janvier de l'année suivante, le général Braddock arrivait en Virginie et convoquait aussitôt en conférence les gouverneurs de provinces. " Il fut arrêté, dit Garneau, qu'il irait en personne avec les troupes réglées s'emparer du fort Duquesne et de toute la vallée de l'Ohio."

On sait comment le général Braddock tint sa promesse. Il avait vendu la peau de l'ours avant de l'avoir pris. A l'approche de l'armée anglaise, M. de Contrecoeur tint conseil avec ses officiers et il fut décidé que le commandant du fort enverrait un détachement sous les ordres des capitaines de Beaujeu, Dumas et de Ligneris, pour retarder, sinon arrêter, la marche de l'ennemi. La rencontre eut lieu à trois lieues du fort. M. de Beaujeu commença l'attaque, mais il tomba bientôt frappé à mort. M. Dumas se mettant alors à la tête des troupes fit tant et si bien qu'il refoula l'ennemi et le mit en déroute. " Nous avons été battus, honteusement battus, par une poignée de Français qui ne songeaient qu'à inquiéter notre marche ", écrivait Washington après la bataille.

M. de Contrecoeur, miné par la maladie, avait demandé son rappel. Il obtint la permission de revenir à Montréal et il fut remplacé au fort Duquesne par M. Dumas. Il obtint la croix de Saint-Louis en mars 1756 et se retira du service le 1er janvier 1759, avec une demi-solde de cinq cent quarante livres sur les Invalides.

M. de Contrecoeur demeura au Canada après la cession du pays à l'Angleterre, et le général Carleton le nomma membre du Conseil législatif de la province de Québec. Il fut assermenté le 17 août 1775, mais il n'assista qu'à une seule séance; il mourut à Montréal, le 13 décembre suivant.

FRANCIS-J. AUDET

Le peintre Paul Cornoyer (XXXIII, p. 21) — Cabrette se demande si le peintre franco-américain Paul Cornoyer ne descend pas des Cornelier ou Cournoyer du Canada. Je soumets respectueusement que Paul Cornoyer n'a rien à voir avec nos Cornelier non plus qu'avec nos Hertel de Cournoyer. Vraisemblablement, il appartient à la famille canadienne-française bien connue sous le nom de Hus dit Cournoyer, et dont une branche, par l'adjonction du pré-

nom Paul, a fini par s'appeler Paulhus. Si Cabrette veut bien consulter Tanguay (IV, 562), il constatera que Pierre Hus dit Cournoyer, fils de Jean-Baptiste, épousait à Saint-Charles, Missouri, le 14 septembre 1802, Marie-Louise Beauchamp. Trois de ses fils se marièrent à St-Charles, Missouri, le premier, Pierre, en 1838, avec Marguerite Aubuchon ; le second, Denis, en 1840, avec Marie Roy ; et le troisième, Joseph, en 1842, avec Sarah-Anne Roussi.

Paul Cournoyer, né à St-Louis, en 1864, doit descendre d'un des trois Cournoyer ci-dessus, et plus probablement de Pierre qui, marié en 1838, a pu avoir un fils en âge d'être père à son tour en 1864.

AEGIDIUS FAUTEUX

LES DISPARUS

L'honorable James-Gibb Ross—Né en Écosse, le 18 avril 1819, M. Ross vint très jeune au Canada. Il entra dans le commerce de bois et s'occupa de la construction des vaisseaux. En 1873, M. Ross fut candidat à la Chambre des Communes dans Québec-Centre mais il fut battu par M. Cauchon. En 1878, il fut battu dans la même division par M. Jacques Malouin. Le 11 janvier 1884, M. Ross était appelé au sénat du Canada pour la division des Laurentides. Décédé à Québec le 1er octobre 1888.

Jean-Louis Fornel—Né à Québec le 20 août 1698, du mariage de Jean Fornel et de Anne-Thérèse Levasseur, il se mit dans le commerce. En 1736, il entra en société avec Louis Bazil et François Havy pour exploiter le poste de la baie des Châteaux, sur la côte du Labrador. C'est dans l'été de 1743 que Fornel fit la découverte de la baie des Esquimaux. Il décéda à Québec le 30 mai 1745. Fornel avait écrit une *Relation de la découverte de la baie des Esquimaux nommée par les Sauvages Kessessakiou*. Cette relation a été publiée dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*.

LES COLONS DE MONTREAL DE 1642 à 1667

(Suite)

410. Estienne dit Le Sabre, Guillaume. Saint-Père, 3-6-57. Épouse, le 17-6-57, Marg. Rousée (427). Concession, 8-5-59. Soldat de la 13^e escouade, 1663. Meurt ou disparaît avant 1666.

411. Gagnier, Louis. B. 1644. Venu avec sa mère, Marg. Rousée (428). Recens. 1666-1667.

412. Gagnier, Marguerite. B. 1654. Fille de Marg. Rousée (428). Recens. 1666-1667. Épouse, le 10-1-67, Martial Sauton. (1234).

413. Gagnier, Nicolas. B. 1652. Fils de Marg. Rousée (428). Recens. 1666-1667.

414. Gagnier, Pierre. B. 1646. Fils de Marg. Rousée (428). Promet défricher, 22-11-62. Soldat de la 13^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

415. Galinier, abbé Dominique. Arrive avec M. de Maisonneuve. Basset, 29-12-57. Recens. 1667.

416. Goncelin (ou Gosselin), Nicolas. Basset, 28-11-57. Matelot de M. LeBer. A la fin de juillet 1662, il se noie, au cours d'un voyage à Québec.

417. Jobart, Claude-Antoine. Signe dans Basset, 18-11-57. Justice, 10-11-62. Dernière mention.

418. Le Ber, Jacques. Marchand. Basset, 21-11-57. Épouse, le 7-1-58, Jeanne Le Moyne (423). Concession 22-8-60. Élu conseiller le 8-10-60. Soldat de la 8^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

419. Léger, Adrian. Basset, 18-11-57. Épouse, le 25-11-59, Catherine Lotier (576). S. 12-1-61. Tué par les Iroquois.

420. Le Mercier, R. P. François. St-Père. 24-7-57.

421. Le Moyne, Anne. Soeur de Charles (66). Basset, 29-12-57. Épouse le 25-2-58 Michel Messier (424). Recens. 1666-1667.

422. Le Moyne de Sainte-Marie, Jacques. Basset, 11-11-57. Épouse, le 12-11-58, Math. Godé (13). Caporal de la 11^e escouade, 1663. Receveur des dîmes en 1663. Garde-magasin du roi, en 1670. Recens. 1666-1667.

On a parfois confondu ce Lemoyne, frère de Charles (66), avec Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène (632), fils du dit Charles. Nous avons signalé dans le B. R. H., 1917, p. 125 et 142 cette erreur. Ancêtre des Le Moyne de Martigny.

423. Le Moyne, Jeanne. Soeur de Charles (66) Basset, 29-12-57. Épouse, le 7-1-58, J. Le Ber (418). Recens. 1666-1667.

424. Messier, dit St-Michel, Michel. Basset, 4-11-57. Épouse, le 25-2-58, Anne Le Moyne (427). Prisonnier des Iroquois en 1661. Concessions en 1665. Recens. 1666-1667. Devint seigneur du fief de la Trinité. Les uns croient que c'est lui qui fut parrain en 1651 (164) d'autres que ce sont l'oncle et le neveu.

425. Pontonnier, Marie. Saint-Père, 6-5-57. Épouse P. Gadois (84), à Québec, le 12-8-57, et revient demeurer à Montréal. Mariage annulé en 1660 ; ensuite, elle épouse, 2^e Pierre Martin (283), le 3-11-60, puis, 3^e, H. Langlois (158), le 5-12-61. Recens. 1666.

426. Radisson, Pierre-Ésprit. Séjourne quelques jours à Montréal en juillet 1657 (Dionne, *Chouart et Radisson*). Sa présence est de nouveau signalée en 1658, 1660 et 1661.

427. Rousée, Marguerite. Veuve de Pierre Gagnier. Saint-Père, 3-6-57. Épouse à Québec, le 17-6-57, Guill-Étienne (410), et revient demeurer à Montréal, avec ses enfants. Recens. 1666-1667. Suivant les actes, elle est nommée Roza, Rosée et Roussée.

428. Souart, abbé Gabriel. Arrive avec de Maisonneuve en 1657. Premier curé de Montréal. Supérieur du séminaire en 1661. Fonde et dirige la première école de garçons.

Naissances :

429. De Saint-Père, Agathe. Fille de Jean (37). B. 27-2-57. Recens. 1666-1667.

430. Desroches, Françoise. Fille de Jean (72). B. 24-11-57. Recens. 1666-1667.

431. Dumay, Nicolas. Fils d'André (154). B. 6-8-57. Recens. 1666-1667.

432. Gaudin, Marie. Fils de Pierre (249). B. 19-4-57. Recens. 1666, chez M. Langevin, (271).
433. Gervaise, Cunégonde. Fille de Jean (251). B. 30-1-57. Recens. 1666-1667.
434. Hunault, André. Fils de Toussaint (264). B. 3-8-57. Recens. 1666-1667.
435. Jarry, Clémence. Fille d'Eloi (333). B. 5-2-57. Recens. de 1666, chez J. Picot (184), et de 1667, chez H. Perrin.
436. Lauson, Michelle. Fille de Gilles (272). B. 29-9-57. Recens. 1666-1667.
437. Leduc, Marie. Fille de Jean (122). B. 24-11-57. Recens. 1666-1667.
438. Le Merché, Marguerite. Fille de Jean (277). B. 30-9-57. Se marie, à Québec, en 1669.
439. Le Sel, Marguerite-Barbe. Fille de Gabriel (162). B. 3-7-57. Recens. 1666.
440. Milot, Marie. Fille de Jean (286). B. et S. 30-9-57.
441. Tessier, Louise. Fille d'Urbain (94). B. 26-3-57. Recens. 1666-1667.

1658.

Le 3 avril, quelques Pères Jésuites, M. Zacharie Dupuis et 50 Français arrivent d'Onontagué et séjournent 14 jours à Montréal (Faillon, II, 374).

Le 21 août, M. de Queylus abandonne Québec et vient à Montréal accompagné de M. et de Mme Louis d'Ailleboust de Coulonge, et de 60 personnes remplissant trois chaloupes. Vers le même temps, arrive le vaisseau Tadourneau, chargé en partie de marchandises et effets pour Montréal (Faillon, II, 301).

442. Arnue, Marthe, Basset, 2-9-58. Epouse, le 16-9-58, Pierre Richôme (92). Recens. 1666.

443. Bessonnet, Pierre. Meunier. Basset, 20-12-58. Epouse, le 3-5-60, Mat. Desbordes (541). Déclaré bigame, en 1663, il s'enfuit.

444. Bidart, Marie. Basset, 9-9-58. Epouse, le 23-9-58, H. Dany (227). S. 17-6-64.

445. Bizette, Jeanne. Épouse de Math. Larrion (473). Basset 4-12-58. Recens. 1666-1667.

446. Bouillé, Mère Marie-Renée, Bouillée de la Nativité. Hospitalière de Québec, envoyée à Montréal en septembre 1658, pour prendre charge de l'Hôtel-Dieu (Faillon, *Vie de Mlle Mance*, 95). Retourne en 1659.

447. Bourduceau, Anne-Françoise de. Cousine de Médéric (448). Épouse de L. Artus de Saily (452). Basset 5-9-58. Concession (Basset), 10-7-60. S. 1668.

448. Bourduceau, Médéric de. Vint avec sa femme, G. Butin (449). Marchand. Basset, 12-10-58. Syndic en 1660. Semble avoir fait le commerce à la Martinique avec M. de Saily, avant de venir ici. S. S. P., 17-1-60. Basset, 19-9-61. Dernière mention.

449. Butin, Geneviève. Épouse du précédent. Basset, 12-10-58. S. S. P., 14-11-59. Basset, 22-2-60.

450. Chapperon, Jean. Basset, 19-2-58. Concession, 28-1-66. Épouse, le 6-3-60, Marie Cholet (520). Soldat de la 17^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

451. Chouard des Groseilliers, Médard. Passe à Montréal en 1658. Fait un acte de société avec Charles Le Moyne, Basset, 22-7-60, dont nous reproduisons la teneur dans le B. R. H., 1914, p. 188. Séjourne ici du 19 au 22 juillet 1661 (*Journal des Jésuites*).

452. De Saily, Louis-Artus. Basset, 5-9-58. Règlement de ses affaires avec Bourduceau, à la Martinique, S. S. P., 17-1-60. Caporal de la 14^e escouade, 1663. Juge civil et criminel de la sénéchaussée, 18-10-63. Recens. 1666-1667. Époux de A.-F. Bourduceau (447). Le B. R. H., 1915, p. 206, a publié nos notes sur ce personnage.

453. De Saint-Paul, Jeanne-Thomas-Agnès. Hospitalière de Québec, venue en 1658 pour prendre charge de l'Hôtel-Dieu (Faillon, *Vie de Mlle Mance*, 95). Retourne en 1659.

454. Diot, Jean. Caporal de la garnison. Basset, 20-9-58. Unique mention.

455. Dollard des Ormeaux, Adam. Basset, 17-9-58. Mort en 1660. Nous avons indiqué la série des actes qui le concernent ainsi que ses compagnons dans le *Canadian Antiquarian*, 1912, p. 45 à 72 et 1913, p. 1 à 44.

456. Dubois... Chirurgien. Signe. Basset, 15-9-58. Reg. N. D., présent au mariage du 7-3-60.

457. Fillastreau, René. Scieur de long. Basset, 12-10-58. Épouse, le 22-10-58, Jeanne Herault (464). Soldat de la 19^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

458. Frie, Marie. Basset, 22-9-58. Épouse, 1^o, le 7-10-58, Léger Aguenier, (137) ; 2^o, 8-10-63, Alexis Beranger (779). Recens. 1666-1667.

459. Garnier, Louise. Basset, 1-9-58. Épouse 1^o, le 16-9-58, Jean Pichard (300) ; 2^o, 19-9-61, Jacq. Morin (365). Recens. 1666.

460. Glory dit La Bière, Laurent. Basset, 4-12-58. Épouse le 23-7-64, J. La Grange (466). Soldat de la 11^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667. Tanguay, par erreur, lui donne le surnom de La Brière.

461. Gobinet, Elisabeth. Basset, 9-9-58. Épouse, le 16-9-58, Paul Benoît (206). Recens. 1666-1667.

462. Godard, Jeanne. Basset, 14-9-58. Épouse, 1^o, le 23-9-58, S. Le Roy (280) ; 2^o, le 20-11-62, P. Pigeon (835). Recens. 1666-1667.

463. Haulin, Françoise. Venue avec son mari, Pierre Lorrin (469), S. 22-11-58.

464. Hérault, Jeanne. Basset, 12-10-58. Épouse, le 22-10-58, R. Fillastreau (457). Recens. 1666.

465. Joyel dit Bergerac, Jacques. Signe : " Jouiel dict Bergerac ", Basset, 12-9-58. Unique mention. Tanguay écrit Joyelle et Bergeron dit Johiel.

466. La Grange, Jacqueline. Épouse, 1^o, le 16-9-58, M. Théodore (316) et 2^o, le 23-7-64, L. Glory (460). Recens. 1666-1667.

467. Le Hautreux, Marthe. Basset, 15-9-58. Épouse, le 16-9-58, Pierre Chauvin (223). Recens. 1666-1667. On la nomme, parfois, Autreuil.

468. Lopé, Renée. Basset, 20-9-58. Épouse, le 23-9-58, Jean Valliquet (319). Recens. 1666-1667.

469. Lorrin dit Lachapelle, Pierre. Charpentier. Vint avec sa femme, F. Haulin (463) et son fils (470). Basset, 12-8-59. Épouse, le 20-8-59, F. du Verdier dit Saunier (543). Soldat de la 17^e escouade, 1663. Concession, 4-4-65. Recens. 1666-1667.

470. Lorrin, Pierre-Thierry. B. 1657, à Québec. Fils du précédent. Venu avec ses parents. Recens. 1666-1667.

471. Lorrion, Jeanne. Fille de Mathurin (473). B. 1651. Venu avec ses parents. Épouse, le 25-8-63, Pierre Piron (303). S. 27-4-66.

472. Lorrion, Marie. Fille de Mathurin (473). B. 1644. Dut venir avec ses parents. Épouse, le 9-12-58, Estienne Laire (270). Recens. 1666-1667.

473. Lorrion, Mathurin. Epoux en 3^e noces de Jeanne Bizette (445). Basset, 23-10-58. Concession, 25-8-62. Soldat de la 17^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

474. Lorrion, Renée. Fille de Mathurin (473). Dut venir avec ses parents. Recens. 1666-1667.

475. Nadreau, Françoise-Jacqueline. Basset, 14-9-58. Épouse, 1^o, le 23-9-58, M. Louvard (281), 2^o, 8-6-63, M. André (890). Recens. 1666-1667.

476. Picard, Marguerite. B. 1646. Était à Montréal le 30-4-58, jour de l'ouverture de la première école de Soeur Bourgeois (Faillon, II, 286). Cet auteur la nomme Picaut, par erreur, car elle signe très lisiblement. Basset, 5-11-58. Épouse, le 12-11-58, Nicolas Godé (15). Recens. 1666.

477. Pournin, Marie. Veuve de Guillaume de la Bardillière. Basset 1-9-58. Épouse, 1^o, le 24-11-59, J. Testard (481) et 2^o, le 6-2-68, J. de la Marque (1388). Concession, 18-3-66. Recens. 1666-1667.

478. Pouterel, Sieur de Coulombier, Jean-François. Officier de la garnison. Basset, 9-4-58. Cousin de Jacques Testard. Basset, 18-6-63, dernière mention. (Voir No. 304).

479. Rouer de Villeraye, Louis. Lieutenant de la sénéchaussée de Québec. Basset, 5-11-58. Unique mention.

480. Soviot, Marguerite. B. 1643. Fille de Louise Brodeux (706). Épouse, le 16-9-58, J. Mousseaux (291). Recens. 1666-1667.

481. Testard, Sieur de La Forest, Jacques. Parrain, 12-11-58. Marchand. Basset, 10-8-59. Concession, 10-5-

59. Syndic en 1661. Epouse, le 24-11-59, M. Pournin (477). Caporal de la 10e escouade, 1663. S. 12-6-63.

Naissances :

482. Barbier, Nicolas-Charles. Fils de Gilbert (2). B. 20-4-58. Recens. 1666-1667. Tué au combat de Laprairie en 1691.

483. Beauvais, Marguerite. Fille de Jacques (204). B. 30-8-58. Recens. 1666-1667.

484. Bourduceau, Barbe-Cécile. Fille de Médéric (448). B. 10-12-58. Tanguay la dit baptisée à Québec ; c'est une erreur.

485. Chappleau, Catherine. Fille de Jean (355). B. 3-10-58.

486. Closse, Elisabeth. Fille de Lambert (80). B. 3-10-58. S. 4-10-58.

487. Descarris, Jean-Charles. Fils de Jean (38). B. 15-9-58. Recens. 1666-1667. S. 1671.

488. Dumay, François. Fils de Jean (241). B. 16-2-58.

489. Hubert, Elisabeth. Fille de Nicolas (331). B. 12-11-58. Recens. 1666-1667.

490. Hunault, Jeanne. Fille de Toussaint (264). B. 2-11-58. Recens. 1666-1667.

491. Jarry, Henri. Fille d'Eloi (333). B. 1-11-58. Recens. 1666-1667.

492. Juillet, Louis. Fils de Blaise (87). B. 3-10-58. Recens. 1666-1667.

493. Loisel, Charles. Fils de Louis (88). B. 2-6-58. S. 28-6-58.

494. Millet, Catherine. Fils de Nicolas (284). B. 14-6-58. Recens. 1666-1667.

495. Prudhomme, Pierre. Fils de Louis (129). B. 24-3-58. Recens. 1666-1667. R. de La Salle dit qu'il lui rendit de grands services dans la découverte de la Louisiane. V. *Canadian Antiquarian*, 1914, p. 1 et seq.

1659

D'après le gouverneur d'Argenson, il n'y avait à Montréal, au printemps de 1659, qu'environ 40 maisons,

50 chefs de familles et 160 (âmes) en tout (Faillon, II, 460).

Arrivée, à l'automne, d'une recrue relativement considérable d'hommes, femmes et enfants. Le rôle d'embarquement mentionne 109 personnes. Sur ce nombre, 2 ne se sont pas embarquées et 16 sont mortes en mer ou à Québec. Il y avait aussi d'autres passagers. Pour plus amples détails, sur cette recrue, voir notre étude ci-après.

Nota. Les noms précédés d'une astérisque, sont ceux des colons qui figurent sur le rôle d'embarquement.

496*. Alton, Etiennette. Elle signe Alaton. Le rôle la nomme Salton et les actes notariés Alton. Épouse, le 7-1-60, Marin Heurtebise (261). Recens. 1666-1667.

497*. Audiau, Urbaine. Fille de S. Audiau (143). B. 1645. Épouse, le 19-4-60, U. Brossard (216). Recens. 1666-1667.

498*. Aurard, Catherine. B. 1630. Venue avec son mari, Math. Thibaudeau (614). Recens. 1666-1667.

499*. Averty dit Langevin, Julien. Serrurier. Possédait une terre en 1666, (Souart, 3-12-66). Fait un contrat de mariage avec Jeanne Loisel (114), le 1-5-66, Basset, mais le mariage n'eut pas lieu. Soldat de la 1^{ère} escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

500*. Bailly dit Lafleur, François. Maçon. Concession, 25-8-62. Venu avec sa femme, M. Fonteneau (551). Soldat de la 6^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667. Fut huissier et sergent royal.

501. Beauchamp, Jacques. Chapelier. Époux de Marie Dardenne (529). Basset, 5-10-59. Concession, 25-8-62. Soldat de la 18^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667. Dut venir avec la recrue, bien qu'il ne figure pas sur le rôle comme sa femme.

502*. Beaujean, Élie. Vint avec sa femme, S. Coignon (522), et sa fille Suzanne (503). Concession, 3-5-65. Soldat de la 18^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

503*. Beaujean, Suzanne. Fille du précédent. B. 1657. Recens. 1666-1667.

504. Bellemant, François. Chirurgien. Signe dans Basset, 3-10-59 (Deux actes). Seules mentions.

505*. Berriau, Jacques. Maçon. Aucune trace ; probablement mort durant la traversée.

506*. Blois, Sieur de Servigny, Julien. Soldat de la 11e escouade, 1663. Épouse, le 26-11-65, M. Leclerc (1051). Recens. 1666-1667.

507. Bondy, Jacques. Basset, 18-3-59. Unique mention.

508*. Bonnin, Jacques. Aucune trace ; probablement mort durant la traversée.

509.* Bouet, Françoise. Épouse de Jean Roy (607). Recens. 1666-1667.

510.* Bouvier, André. Maçon. N'a pas dû faire la traversée, car en marge du rôle, on lit : " il s'est caché. "

511*. Camus, Elisabeth. Paroisse St-Sauveur, Paris. Épouse, le 26-10-59, Louis Gueretin (256). Recens. 1666-1667.

512*. Cardinal, Jacques. B. 1659. Venu avec son père Simon (514). Recens. 1666-1667.

513*. Cardinal, Jean. E. 1654. Venu avec son père (514). Recens. 1666-1667.

514*. Cardinal, Simon. Venu avec sa femme Michelle Garnier (554) et deux fils, ci-dessus mentionnés. Soldat de la 18e escouade, 1663. Recens. 1666-1667. Le rôle et d'autres actes le nomment Cardinau.

515*. Cellier, Jean. Boulanger. Soldat de la 16e escouade, 1663 ; dernière mention. On écrit son nom : Cellier et Scelier ; il signe Cellier, dans Basset, 24-4-61.

516*. Charbonneau, Anne. Venue avec son père Olivier (517). B. 1657. Recens. 1666-1667.

517*. Charbonneau, Olivier. Venu avec sa femme, M. Garnier (554), et sa fille (516). Concession 25-8-62. Recens. 1666-1667.

518*. Charles, Catherine. Basset, 3-10-59. Épouse, le 26-1-60, U. Getté (252). Recens. 1666-1667.

519*. Chastel, Edmée. Prénommée Aimée, sur le rôle. S'engage " pour la vie ", à dame Barbe de Boul-longue (33), le 3-4-61 (Basset).

E.-Z. MASSICOTTE

(A suivre)